

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS

**RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2019-2020**

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET DES COMMUNICATIONS

Photo de la page couverture :
Œuvre d'art *En efflorescence*, de la souffleuse de verre
Annie Cantin, à l'école primaire La Source, à Laval
© René Rioux

Cette publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible de ce document
est en ligne sur le site Québec.ca.

Dépôt légal – septembre 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN 978-2-550-87656-4 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-87657-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec, 2020

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation



100 %



MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2020.

Ce document fait état des résultats obtenus en fonction des objectifs inscrits dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère. Il constitue un exercice de transparence rigoureux quant aux succès que nous rencontrons et aux améliorations que nous devons apporter dans l'accomplissement des mandats qu'assume le Ministère avec l'aide de ses partenaires du gouvernement, du milieu de la culture ainsi que des instances régionales et municipales.

Les données, tableaux et mises en perspective du Rapport annuel rendent compte de notre mission et témoignent avec justesse des efforts déployés pour que le Québec demeure une nation fière de son expression artistique unique et de ses acquis importants dans les champs de la culture et des communications.

Cette fierté est notre plus grand atout à l'égard des grands défis auxquels nous devons faire face, notamment la vaste tâche qui nous attend à l'issue de la crise sanitaire mondiale que nous traversons.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération.

La ministre de la Culture et des Communications,



Nathalie Roy

Québec, septembre 2020

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Ministre de la Culture et des Communications
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous soumettre le Rapport annuel de gestion du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice 2019-2020.

Ce compte-rendu dresse un portrait précis et dûment documenté des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prioritaires de notre ministère.

Cette année encore, nous avons été au cœur de grands défis et de grandes aspirations en ce qui regarde le développement des secteurs de la culture et des communications au bénéfice de la société québécoise.

J'estime que, dans la poursuite de notre mission, le personnel du Ministère a fait preuve au quotidien d'une attitude diligente et proactive. Je profite de cette occasion pour souligner son dévouement et son professionnalisme dans le soutien aux créateurs, aux organismes et aux institutions qui, dans toutes les régions du Québec, travaillent à nos côtés pour faire en sorte que la population ait accès aux œuvres et aux produits de la culture ainsi qu'à une offre de qualité en information et en communications.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Gendron', written in a cursive style.

Marie Gendron

Québec, septembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	8
2. LES RÉSULTATS	13
2.1 Plan stratégique	13
2.2 Déclaration de services aux citoyens	22
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	27
3.1 Utilisation des ressources humaines	27
3.2 Utilisation des ressources financières	30
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	31
4. AUTRES EXIGENCES	33
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	33
4.2 Développement durable	34
4.3 Occupation et vitalité des territoires	44
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	45
4.5 Accès à l'égalité en emploi	47
4.6 Allégement réglementaire et administratif	51
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	52
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	54
4.9 Politique de financement des services publics	55
5. ANNEXE	59
Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2018-2020	59

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

En vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2020.

Afin de m'appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, le responsable de l'audit interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le Rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

La sous-ministre,



Marie Gendron

Québec, septembre 2020

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Marie Gendron

Sous-ministre de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère. Conséquemment, notre responsabilité consiste à analyser le caractère plausible et la cohérence de l'information en se basant sur les travaux que nous avons effectués. À cet effet, nous n'exprimons pas une opinion de vérification, mais un avis de vraisemblance de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

De manière plus explicite, notre examen a été réalisé en s'appuyant sur les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des pièces justificatives et des renseignements, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à réviser des calculs.

Lors de la réalisation de ces travaux, certains éléments d'information ont fait l'objet d'échanges avec les directions concernées et lorsque cela a été opportun, les bonifications, les preuves, les explications complémentaires ou les correctifs appropriés au regard des éléments discutés ont tous été apportés avec empressement et rigueur.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations d'importance, contenues dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère de la Culture et des Communications du Québec ne sont pas, à tous égards, plausibles et cohérentes.

En terminant, nous tenons également à souligner l'excellente collaboration fournie par l'ensemble du personnel avec qui nous avons communiqué, et ce, malgré le contexte particulier de travail en temps de pandémie.

Le responsable de l'audit,

Michel Paré

CIA, CISA, CRISC, actuaire

Conseils en audit et performance d'entreprise BPA inc.

Québec, août 2020



Est-Nord-Est, résidence d'artistes, à Saint-Jean-Port-Joli.
Le Ministère a financé sa construction et l'inauguration a eu lieu à l'été 2019.

© Jean-Sébastien Veilleux

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications québécoises, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Il prend position sur les grands enjeux actuels de la culture et des communications afin de défendre les intérêts du Québec en cette matière au Canada et sur la scène internationale.

Les actions du Ministère se situent principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, des médias, des télécommunications et des entreprises de communications.

Ainsi, ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation ainsi qu'à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites. En outre, ses interventions permettent d'affirmer l'identité culturelle québécoise, de susciter le développement de contenus culturels québécois, de favoriser l'accès et la participation de la population à la vie culturelle. Enfin, ces programmes et politiques concourent à l'harmonisation des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture et de communications à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau de 11 organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications. De plus, il assure sa présence sur le territoire québécois par l'entremise de 8 directions régionales situées dans 13 bureaux couvrant les 17 régions administratives du Québec.

Chiffres clés pour l'exercice 2019-2020

CHIFFRE CLÉ	DESCRIPTION
374	Effectif du Ministère
289,4 M\$	Budget des dépenses du Ministère
775,5 M\$	Budget des dépenses du portefeuille Culture et Communications
177	Ententes de développement culturel avec les MRC et les municipalités
153	Médias communautaires soutenus
94	Institutions muséales reconnues et soutenues

1.2 Faits saillants

Nouvel agrément et bonification d'un programme d'aide pour les institutions muséales

En 2019, le ministère de la Culture et des Communications a agréé 149 institutions muséales réparties dans toutes les régions du Québec. L'agrément assure l'application et le respect de normes reconnues à l'échelle internationale en matière de pratiques muséologiques ainsi que de protection et de mise en valeur du patrimoine par les institutions muséales concernées. En outre, il garantit à la population l'accès à un établissement d'intérêt public de qualité.

Par ailleurs, en 2019-2020, l'enveloppe du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales est bonifiée de 3 M\$. Cette somme additionnelle sert à soutenir de nouvelles institutions muséales, à la suite du processus d'agrément.

Partenariat renouvelé avec les villes et les municipalités régionales de comté

Le 27 septembre 2019, le Ministère lance le Cadre de référence : ententes de développement culturel : pour un partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal, par lequel il réaffirme l'importance du partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de communications. En janvier 2020, le budget disponible pour la conclusion d'ententes est bonifié de manière importante : plutôt que les 9 M\$ prévus annuellement, c'est l'équivalent de 14 M\$ qui sont injectés par le Ministère dans les ententes de développement culturel pour l'exercice 2019-2020.



Projet soutenu par l'entremise des ententes de développement culturel.

Visite des expositions de la Biennale internationale du lin de Portneuf par les jeunes des camps de jour.

© Denis Baribault

Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel

Financement pour le patrimoine immobilier

En 2019, le Ministère, conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, met en place le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. Ce programme donne la possibilité aux municipalités ainsi qu'aux municipalités régionales de comté de conclure des ententes d'aide financière sur une période de 1 à 3 ans. Jusqu'en 2023-2024, le gouvernement du Québec prévoit verser 30 M\$ pour l'amélioration de la connaissance du patrimoine immobilier, sa restauration ainsi que la mise en place d'un réseau national d'agentes et d'agents de développement en patrimoine immobilier.

Lancement de la Stratégie de protection des biens mobiliers à caractère religieux conservés dans les lieux de culte 2019-2023

Le Ministère lance cette stratégie le 22 novembre 2019. Par celle-ci, il souhaite assurer la pérennité et l'accessibilité des biens mobiliers à caractère religieux. Elle consiste en la constitution d'une collection numérique de référence dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec ainsi que le classement de certains objets en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002).



Visuel créé pour le lancement de la Stratégie.
© Ministère de la Culture et des Communications

Attribution de statuts juridiques

Au cours de l'année 2019-2020, de nouveaux statuts juridiques sont attribués en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) à 14 éléments patrimoniaux. Parmi eux, 6 biens patrimoniaux sont classés : l'église de Notre-Dame-des-Neiges, la Peinture (Saint Jérôme) de Jacques-Louis David, Le Cyclorama-de-Jérusalem, le Panorama (Jérusalem le jour de la Crucifixion), le site de l'Ancien-Monastère-des-Moniales-Dominicaines-de-Berthierville et l'ancien monastère des Moniales-Dominicaines-de-Berthierville. De plus, 1 événement et 7 personnages sont désignés : la création d'Hydro-Québec, Pamphile Le May, Bernard Landry, Olivier Le Jeune, Emma Albani, Berthe Chaurès-Louard, Joséphine Marchand et Agathe de Saint-Père.

Plan pour venir en aide aux médias

Pour assurer la stabilité des médias et préserver l'information dans les différentes régions, le gouvernement du Québec annonce en octobre 2019 un plan d'aide de près de 50 M\$ par année jusqu'à 2023-2024.

Le Ministère bonifie et prolonge ainsi ses programmes d'aide existants destinés à la presse écrite et aux médias communautaires. Il collabore également avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation et celui des Finances à la mise en place d'un crédit d'impôt remboursable de 35 % pour soutenir les salaires du personnel des salles de rédaction et des technologies de l'information des médias écrits.

16 nouveaux agents de développement culturel autochtone et 25 projets

En 2019, Année internationale des langues autochtones, le Ministère implante de nouvelles mesures pour soutenir le développement culturel des Autochtones. Ces dernières, qui s'inscrivent dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, soutiennent la réalisation de 25 projets ciblant les populations autochtones. Le Ministère annonce également une aide destinée à l'embauche de 16 agentes et agents de développement culturel pour autant de communautés autochtones pour une période de 3 ans. Ces nouvelles mesures s'ajoutent à celles déjà en place en vue d'assurer un essor et une vitalité encore plus importants aux cultures des Premières Nations et des Inuits.



[Le Ministère a financé les travaux de mise aux normes du bâtiment de l'organisme Taqramiut Nipingat inc.](#)
Cet organisme sans but lucratif œuvre dans les domaines de la radiodiffusion et de la télédiffusion en langue inuite.

© Julie Grenier, Taqramiut Nipingat inc.

Offre de sorties culturelles gratuites aux élèves et campagne Goûte à ça, c'est de la culture

Le 30 mai 2019, le Ministère, de concert avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, annonce que 2 sorties culturelles pourront dorénavant être offertes gratuitement aux jeunes au cours de chaque année scolaire. Cette mesure, concrétisée grâce à des montants additionnels de 12,5 M\$ en 2019-2020 et de 112,5 M\$ sur 5 ans, permet à tous les élèves du Québec de vivre des expériences culturelles significatives, et ce, tout au long de leur parcours éducatif. C'est donc 32,5 M\$ qui sont rendus disponibles à la rentrée scolaire 2019, auxquels s'ajoute une bonification de 22,5 M\$ sur 5 ans pour l'achat de livres pour les bibliothèques scolaires.

En outre, en 2019, le Ministère et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur mettent en place la campagne Goûte à ça, c'est de la culture, qui vise à transmettre aux jeunes le goût de la culture.



Campagne promotionnelle Goûte à ça, c'est de la culture.
© Ministère de la Culture et des Communications

Lancement de la révision des deux lois sur le statut de l'artiste

Le 9 décembre 2019, le Ministère annonce des consultations préliminaires auprès du milieu culturel pour la révision des 2 lois sur le statut de l'artiste, qui sont amorcées en février 2020 et présidées par 2 anciennes ministres de la Culture, l'honorable Liza Frulla et madame Louise Beaudoin. Ces consultations se déroulent en 2 étapes, soit : une consultation en ligne, comprenant un questionnaire et le dépôt de mémoires, et des audiences sur invitation auprès de groupes et de personnes du milieu culturel pour discuter des enjeux et des incidences relevés. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, le Ministère a reporté les consultations préliminaires.



Activité réalisée dans le cadre de l'entente de développement culturel de Rouyn-Noranda pour l'année 2019-2020.

La marbrure de papier est un atelier offert par Les Mille Feuilles pour expérimenter cette technique à l'aide de mousse irlandaise et d'encre acrylique à marbrer.

© DMC Photographe

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Le ministère de la Culture et des Communications présente les résultats de son plan stratégique dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020 en vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01).

Sommaire des résultats 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
1.1 Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	1. Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique	20 %	20 % Atteinte	15
1.2 Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	2. Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	2 %	58 % Atteinte	16
1.3 Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	3. Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises	17	21 Atteinte	16

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
2.1 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	4. Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale	2 %	0 % Non atteinte	17
2.2 Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	5. Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire	5 %	17,8 % Atteinte	18
2.3 Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	6. Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification	2 %	0 % Non atteinte	19
2.4 Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	7. Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	15 %	0 % Non atteinte	19

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	PAGE
3.1 Établir une vision globale du secteur des médias et des communications	8. Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications	Préparation des consultations	Amorcée Non atteinte	20
3.2 Contribuer à la pérennité des médias d'information	9. Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	20 %	35 % Atteinte	21

Résultats détaillés 2019-2020 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Face aux mutations technologiques et à l'ouverture des marchés domestiques et internationaux, l'enjeu consiste à conserver la capacité du Québec à produire, à diffuser et à distribuer des contenus culturels originaux et de qualité qui reflètent les valeurs et les intérêts de la société québécoise et qui rayonnent sur toutes les plateformes de diffusion et les marchés étrangers.

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF 1.1 : FACILITER LA DÉCOUVRABILITÉ DES PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère élabore une norme pour décrire les contenus culturels propres aux secteurs de la musique, de l'audiovisuel, du livre, des arts de la scène ainsi que du patrimoine. La description normalisée des contenus est établie avec la collaboration du réseau des organismes culturels et de certaines sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications. Les travaux y étant rattachés se réaliseront de façon progressive, pour les 5 secteurs visés, au cours de la période 2019-2023.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : Aucune dépense prévue

Indicateur 1 : Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique

(**Mesure de départ :** 0 parmi les 5 secteurs)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	20 %	40 %	60 %	80 %
RÉSULTAT	20 % Atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

L'année 2019-2020 a été marquée par le lancement de la plateforme MétaMusique¹ par les partenaires du projet, soit l'ADISQ, l'APEM, ARTISTI, le CQM, la GMMQ, la SOCAN, la SOPROQ, la SPACQ et l'UDA.

Soutenue par le Ministère, MétaMusique est née de la volonté du milieu québécois de la musique de doter les ayants droit d'un outil collectif professionnel pour améliorer la qualité des métadonnées qui décrivent les contenus musicaux d'ici. Le référentiel produit par MétaMusique devient ainsi la norme reconnue par les acteurs du milieu pour décrire les contenus culturels propres au domaine de la musique.

1. [<https://metamusique.ca/>].

OBJECTIF 1.2 : FACILITER L'EXPORTATION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES À L'ÉTRANGER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère mise notamment sur son soutien à la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion de la culture québécoise hors Québec pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Les grands marchés ciblés sont l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Brésil, l'Asie et l'Afrique. Il est prévu d'accroître le soutien aux activités promotionnelles sur ces territoires durant les 4 prochaines années.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : 1,5 M\$

Indicateur 2 : Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(**Mesure de départ :** 60 projets)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	2 %	5 %	7 %	10 %
RÉSULTAT	58 % Atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le nombre total de projets soutenus en 2019-2020 est de 95, soit 35 de plus que la mesure de départ. Ceci correspond à une augmentation de 58 % comparativement à la cible initiale de 2 % établie pour l'exercice 2019-2020.

Ainsi, 43 festivals de danse, musique, cinéma, littérature, arts visuels, arts numériques, cirque et théâtre québécois ont accueilli des programmateurs et des diffuseurs étrangers en 2019-2020, comparativement à 30 en 2018-2019. En ce qui a trait aux présences collectives et vitrines québécoises dans les grands marchés internationaux, 52 ont été soutenues, soit une hausse de 22 vitrines par rapport au nombre de 2018-2019. Cette hausse s'explique en partie par une programmation accrue de vitrines québécoises en Allemagne, qui sont tenues en amont de la Foire du livre de Francfort. Cette dernière a dû être reportée en raison de la pandémie et elle est maintenant prévue pour octobre 2021.

OBJECTIF 1.3 : SOUTENIR LA DIFFUSION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : Les réseaux de diffusion des productions culturelles québécoises sont diversifiés et présents sur l'ensemble du territoire : salles de spectacles, salles de cinéma, festivals, musées, galeries d'art, bibliothèques publiques, librairies, salons du livre ou des métiers d'art, etc. Considérant la qualité et la nature des œuvres créées au Québec, le Ministère entend appuyer davantage leur diffusion en appliquant de nouvelles mesures se déclinant en certaines actions spécifiques menées par ses directions régionales.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : Donnée non disponible pour 2019- 2020

Indicateur 3 : Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 0 nouvelle initiative)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	17	17	17	17 (total : 68)
RÉSULTAT	21 Atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Cette première année offre une série d'initiatives audacieuses et prometteuses, qui mettent en lumière l'originalité des mesures prises pour diffuser les productions culturelles québécoises sur tout le territoire. Des 17 régions administratives, 14 ont réalisé une ou plusieurs nouvelles initiatives culturelles appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises.

ENJEU 2 : L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE COMME VÉHICULE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Au Québec, plusieurs milieux municipaux ont déjà adopté des pratiques d'aménagement culturel de leur territoire. Les succès observés en matière d'aménagement culturel du territoire montrent toute l'importance de généraliser ces pratiques et d'en affirmer l'exemplarité de l'État, notamment en ce qui a trait à la qualité architecturale des projets d'infrastructures publiques. À terme, l'aménagement culturel du territoire est source de fierté pour les communautés et d'affirmation de l'identité québécoise. Ainsi, il constitue un levier durable pour stimuler la prospérité, contribuer au mieux-être de la population, exprimer l'identité culturelle des régions et les doter d'infrastructures publiques intégrées à leur environnement.

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF 2.1 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE

Contexte lié à l'objectif : Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et de mettre en place des mesures incitatives auprès de promoteurs de projets qu'il subventionne, le Ministère est en train d'élaborer la Stratégie québécoise de l'architecture avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes. Cette stratégie a pour objectif d'encourager les pratiques architecturales exemplaires. Le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026 aura une portée plus longue que celle du Plan stratégique; aussi la cible établie pour 2022-2023 n'est pas finale.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : 47,2 k\$

Indicateur 4 : Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale

(Mesure de départ : 67 ministères et organismes indiqués dans la Stratégie)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	2 %	5 %	30 %	55 %
RÉSULTAT	0 % Non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le projet a pris du retard et n'a pu atteindre la cible initiale. En raison de la charge de travail, des ressources allouées à son élaboration et de la COVID-19, la Stratégie n'a pas pu être déposée au Conseil des ministres comme cela avait été initialement envisagé. Son dépôt devrait être effectué au cours de l'exercice 2020-2021. L'élaboration du plan d'action, qui inclura les mesures liées à la qualité architecturale visant les ministères et les organismes, suivra le dépôt de la Stratégie.

OBJECTIF 2.2 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DE SON TERRITOIRE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère appuie le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire par l'entremise des ententes de développement culturel. Les municipalités peuvent ainsi obtenir de l'aide financière, dans le cadre d'un projet d'aménagement culturel du territoire, pour établir notamment un diagnostic sur les composantes culturelles de leur territoire et soutenir la participation de la population dans ce type de projet. L'entente de développement culturel constitue donc une avenue intéressante pour appuyer le développement durable des territoires par la culture, et ce, dans le respect des compétences municipales en matière de gouvernance de proximité.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : 5,3 M\$

Indicateur 5 : Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire

(Mesure de départ : 101 entités, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	5 %	15 %	30 %	45 %
RÉSULTAT	17,8 % Atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 18 MRC ou villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC ont eu recours au programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire.

OBJECTIF 2.3 : FAVORISER LE CHANGEMENT DE VOCATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES À CARACTÈRE RELIGIEUX

Contexte lié à l'objectif : Les immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux posent de nombreux défis pour leurs propriétaires et les communautés qui, à défaut de ressources, voient l'état de ces immeubles se dégrader. Le changement de vocation de ces édifices constitue un moyen pour les préserver et leur donner une nouvelle fonction dans la collectivité. Afin de favoriser ce changement de vocation, le Ministère accompagne les porteurs de projets en les outillant et en les soutenant financièrement dans leurs travaux de requalification, sur la base d'un état de situation de ces immeubles qu'il a réalisé en 2019-2020.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : 5 M\$

Indicateur 6 : Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalus d'un soutien pour la requalification

(**Mesure de départ :** 233 lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles pour la requalification au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	2 %	4 %	7 %	10 %
RÉSULTAT	0 % Non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les actions posées dans le cadre de cet objectif en 2019-2020 ont été entièrement orientées vers la structuration, la mise en place et le lancement du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Puisque c'est par ce dernier que les cibles doivent être atteintes, et que le programme a été publiquement lancé le 9 mars 2020, nous pouvons compter sur des résultats plus probants pour la prochaine année. Les sommes engagées en 2019-2020 pour ce programme et destinées à l'atteinte de cet objectif seront distribuées en 2020.

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère a mis en place le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier² afin d'appuyer les MRC et les municipalités dans la préservation du patrimoine culturel immobilier sur leur territoire. Ce programme encourage la conclusion d'ententes avec le Ministère qui permettent le cofinancement de restaurations du patrimoine immobilier ainsi que l'embauche de ressources spécialisées en patrimoine.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : 10 M\$

2. Le programme a été mis en place avec le partenariat du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Indicateur 7 : Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

(Mesure de départ : 101 MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	15 %	20 %	25 %	30 %
RÉSULTAT	0 % Non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Le Ministère a reporté le traitement des demandes en 2020-2021 en raison de la crise sanitaire associée à la COVID-19. Par ailleurs, le niveau de la demande en 2019-2020 a dépassé la capacité de l'enveloppe budgétaire prévue pour le déploiement de ce nouveau programme.

ENJEU 3 : LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

La présence de plateformes numériques étrangères qui accaparent des parts de marché de plus en plus importantes au Québec affecte les médias québécois, notamment par une baisse de revenus publicitaires. Or, les médias québécois financent une bonne partie de la production et de la diffusion des contenus québécois, tandis que les plateformes étrangères contribuent très peu à cette même production. Ce contexte commande une réflexion sur le cadre réglementaire et la capacité d'intervention du Québec.

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIF 3.1 : ÉTABLIR UNE VISION GLOBALE DU SECTEUR DES MÉDIAS ET DES COMMUNICATIONS

Contexte lié à l'objectif : Le Québec déploie de nombreux efforts pour défendre les intérêts du milieu des communications auprès du gouvernement fédéral. Cette approche est compréhensible et pertinente, puisque la réglementation des entreprises de radiodiffusion et de télécommunications relève de ce dernier et est appelée à être modifiée. Cependant, la situation évolue rapidement dans l'espace numérique. Aussi, tous les leviers du Québec doivent désormais être activés pour aider le secteur des communications qui est touché par des mutations profondes. Il est donc primordial d'établir une vision et des orientations qui incluent tous les outils à la disposition du Québec pour intervenir dans ce secteur.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : Aucune dépense prévue

Indicateur 8 : Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications

(Mesure de départ : Sans objet)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	Préparation des consultations	Consultations terminées	Politique adoptée	Politique mise en œuvre
RÉSULTAT	Amorcée Non atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

La préparation des consultations en vue de l'adoption et de la mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications s'est amorcée en janvier 2020. La situation sanitaire liée à la COVID-19 a toutefois eu des répercussions sur la réalisation des travaux selon l'échéance initialement prévue. La cible pour 2019-2020 n'est donc pas atteinte. À la suite d'une réorganisation du travail tenant notamment compte de la situation sanitaire, les travaux pourront se poursuivre. Cela devrait permettre de continuer les consultations en 2020-2021. Selon l'évolution de la situation, un décalage du calendrier est possible.

OBJECTIF 3.2 : CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES MÉDIAS D'INFORMATION

Contexte lié à l'objectif : Les mesures d'aide financière directe ou indirecte visent à soutenir temporairement les médias dans la poursuite de leur mission et la recherche de nouveaux modèles d'affaires qui leur permettront d'assurer leur viabilité à plus long terme. Parallèlement à ces aides financières, d'autres mesures ont pour finalité de valoriser l'information et le traitement journalistique des nouvelles ainsi que l'accessibilité du public à l'information.

Dépense prévue en 2019-2020 pour la réalisation de l'objectif : Aucune dépense prévue

Indicateur 9 : Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

(Mesure de départ : 68 entreprises de la presse écrite admissibles)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
CIBLE	20 %	30 %	40 %	50 %
RÉSULTAT	35 % Atteinte			

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

En date du 31 mars 2020, un total de 24 entreprises de presse d'information écrite avait bénéficié du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Le ministère de la Culture et des Communications fournit directement des services aux citoyens. Il doit rendre « publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services » en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01). La déclaration de services aux citoyens « porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité ». Le Ministère rend compte dans son rapport annuel de gestion des résultats obtenus en 2019-2020 relatifs à ses engagements en la matière.

Accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu quant à elle un service continu d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi, au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal, au numéro 514 873-2371 ou au numéro sans frais 1 800 463-2463.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, elles ont obtenu une réponse ou un accusé de réception dans un délai de 24 heures d'ouverture suivant la réception de la demande.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, aux divers services et aux publications a été affichée dans le site Web du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments dans lesquels sont logés les bureaux administratifs occupés par le Ministère, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est quant à lui responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux et adapte les espaces de travail existants lorsque les conditions spécifiques d'un membre de son personnel le requièrent.

Lorsque de nouveaux locaux sont aménagés pour le compte du Ministère, ce dernier collabore avec la SQI à la planification et à la réalisation des travaux d'aménagement afin de s'assurer que les professionnels mandatés respectent toute la réglementation applicable en cette matière.

De même, le Ministère demeure à l'affût des contraintes physiques d'accès pour les personnes handicapées, qu'elles soient des employés ou des visiteurs du Ministère, dans les bâtiments où sont logés ses bureaux administratifs. Les problèmes constatés sont signalés à la SQI.

Traitement des demandes

Les clients partenaires du Ministère ont eu accès au système di@pason. Ce service a été accessible, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système. C'est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement.

Sommaire des résultats des engagements de la déclaration de services aux citoyens

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande d'aide financière					
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason	Délai moyen en jours ouvrables suivant la réception de la demande	2 jours	1,3	1,3	2,1
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	7,6	6,9	13,4

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur					
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande	Délai moyen en jours ouvrables	30 jours	3,7	7,2	7,6

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo					
Nous délivrons un nouveau permis	Délai moyen en jours ouvrables	1 jour	1,7	1,2	1,3
Nous renouvelons un permis	Délai moyen en jours ouvrables	2 jours	1,2	2,4	2,2
Nous délivrons un certificat de dépôt	Délai moyen en jours ouvrables	3 jours	1,3	1,3	1,3

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande relative au classement des films					
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public	Délai moyen en jours ouvrables	1 jour	1	1	1
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat	Délai moyen en jours ouvrables	3 jours	1,1	1,1	1,1
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment par la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	3	2,9	2,8
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	7,8	7,4	8,5

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie					
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>	Délai moyen en jours ouvrables après la décision de la ministre	10 jours	2,7	3,5	4,2
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision	Délai moyen en jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise	15 jours	5,9	6,1	4

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSC	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019	RÉSULTAT 2017-2018
Demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré (OCCE)					
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec	Délais moyen en jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	20 jours	18	11,2	10,4

Traitement des plaintes

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

Répartition du nombre de plaintes inscrites au registre du Ministère au 31 mars 2020

TYPE DE PLAINTÉ	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Plainte fondée	1	1	0
Plainte non fondée	5	3	2
Plainte redirigée vers d'autres organisations	6	9	9

En 2019-2020, 12 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Sur les 6 plaintes adressées au Ministère, 3 ont été jugées non recevables, parce qu'elles étaient prématurées (le traitement du dossier des plaignants n'étant pas terminé dans 2 cas), alors que le troisième cas faisait l'objet d'un recours judiciaire. Des 3 plaintes relatives aux services du Ministère et jugées recevables, seulement 1 s'est avérée fondée. Les 6 autres plaintes visaient plutôt des tiers, dont 4 étaient relatives à l'un des organismes sous la responsabilité de la ministre.

Le temps moyen de traitement des plaintes concernant le Ministère a été de 20,8 jours ouvrables en 2019-2020. Ce résultat dépasse légèrement le délai de 20 jours ouvrables de l'engagement du Ministère.



Activité soutenue dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.

Spectacle annuel des petits de l'école de danse Élédanse à Lévis.

© Christian Bernier

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2020, le ministère de la Culture et des Communications comptait un effectif de 374 personnes (355 ayant un statut régulier et 19, un statut occasionnel), dont 1 personne en préretraite³.

Effectif au 31 mars 2020 incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE	2019-2020	2018-2019	ÉCART
Bureau de la sous-ministre	17	15	2
Direction générale de l'administration et des immobilisations	81	67	14
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	187	168	19
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	86	116	-30
Secrétariat à la promotion de la culture québécoise	3	9	-6
Total	374	375	-1

3. Les informations concernant la consommation des heures rémunérées transposées en équivalents temps complet (ETC), en lien avec la cible du total de l'effectif établie par le Conseil du trésor, se trouvent dans la section 4.1 Gestion et contrôle des effectifs.

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2019 est de 489 798,31 \$, ce qui correspond à une somme moyenne de 1 246,31 \$ allouée par personne. Cela inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Ainsi, le Ministère a dépensé 1,7 % de sa masse salariale en formation. Il a poursuivi sa programmation ministérielle des activités de développement des compétences dans le cadre du plan d'action en ressources humaines 2018-2021. Plusieurs activités de formation ont été organisées à cet effet en 2019.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité⁴

CHAMP D'ACTIVITÉ	2019	2018
Développement des compétences	314 219,19 \$	228 721,23 \$
Acquisition des habiletés de gestion	86 027,19 \$	57 541,24 \$
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	15 421,95 \$	21 304,40 \$
Soutien aux études et au cheminement de carrière	60 076,69 \$	29 432,75 \$
Autres activités de formation	14 053,29 \$	15 007,01 \$

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2019	2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,7	1,3
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,6	1,9
Somme allouée par personne	1 246,31	893,42

Jours de formation selon les catégories d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	2019	2018
Cadre	154,53	102,8
Professionnel	695,7	528,1
Fonctionnaire	156,0	106,4

4. La reddition de comptes est réalisée pour l'année civile.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Données accessibles concernant le taux de départ volontaire

Le taux de départ volontaire de la fonction publique ne comprend pas les mouvements de type mutation et n'est donc pas comparable au taux de départ volontaire ministériel. Toutefois, le taux de départ volontaire ministériel serait comparable à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire des organisations, puisqu'il comprendrait alors les mouvements de type mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2019-2020 ⁵	2018-2019 ⁶	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	10,7	12,4	12,9

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

Taux d'employés ayant reçu des attentes et taux d'employés dont la performance a été évaluée

	2019-2020
Taux d'employés ayant reçu des attentes (%)	58,7
Taux d'employés dont la performance a été évaluée (%)	65,5

5. Donnée basée sur une projection annuelle. Elle sera révisée dans le prochain rapport annuel.

6. Donnée révisée, car celle publiée dans le Rapport annuel 2018-2019 était basée sur une projection

3.2 Utilisation des ressources financières

Le Rapport annuel de gestion 2019-2020 rend compte de l'utilisation des ressources financières allouées au ministère de la Culture et des Communications pour atteindre ses objectifs au cours de l'exercice financier.

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses probables 2019-2020 (incluant les sociétés d'État et le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française⁷) s'établissent à 824,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 83,2 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2018-2019.

Cette variation s'explique principalement par une bonification des budgets conformément au Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 ainsi que par des recours au Fonds de suppléance du Secrétariat du Conseil du trésor, notamment pour les mesures du discours sur le budget 2019-2020, les aides financières aux organismes culturels touchés par les mesures gouvernementales en raison de la COVID-19 et d'autres mesures d'aide exceptionnelles (au Musée des beaux-arts de Montréal, au Conseil des arts et des lettres du Québec, etc.).

Dépenses et évolution par secteur d'activité⁸

SECTEUR D'ACTIVITÉ	BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 (000 \$)	DÉPENSES PRÉVUES AU 31 MARS 2020 (000 \$)	DÉPENSES RÉELLES 2018-2019 (000 \$) Source : Comptes publics 2018-2019	ÉCART (000 \$)	VARIATION (%)
1. Direction, administration et soutien à la mission	65 860,7	63 470,0	59 606,0	3 864,0	6,5
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine ⁹	677 748,7	759 163,8	677 678,0	81 485,8	12,0
3. Langue française ¹⁰	6 028,0	1 717,1	3 855,0	-2 137,9	-55,5
Total	749 637,4	824 350,9	741 139,0	83 211,9	11,2

7. À la suite du remaniement ministériel du 4 septembre 2019, la responsabilité du dossier de la langue française change de ministre et, ainsi, le Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française, de ministère porteur.

8. Les données sont établies au 28 août 2020. Des ajustements sont susceptibles d'être apportés à la suite des travaux audités du Contrôleur des finances.

9. Incluant les subventions versées aux sociétés d'État relevant du portefeuille Culture et Communications.

10. Inclut uniquement les informations financières du Secrétariat à la promotion et à la valorisation de la langue française.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le ministère de la Culture et des Communications présente les efforts consentis en ressources informationnelles dans son rapport annuel de gestion 2019-2020 en vertu de l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01). Ces données sont préparées annuellement¹¹ dans le cadre de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

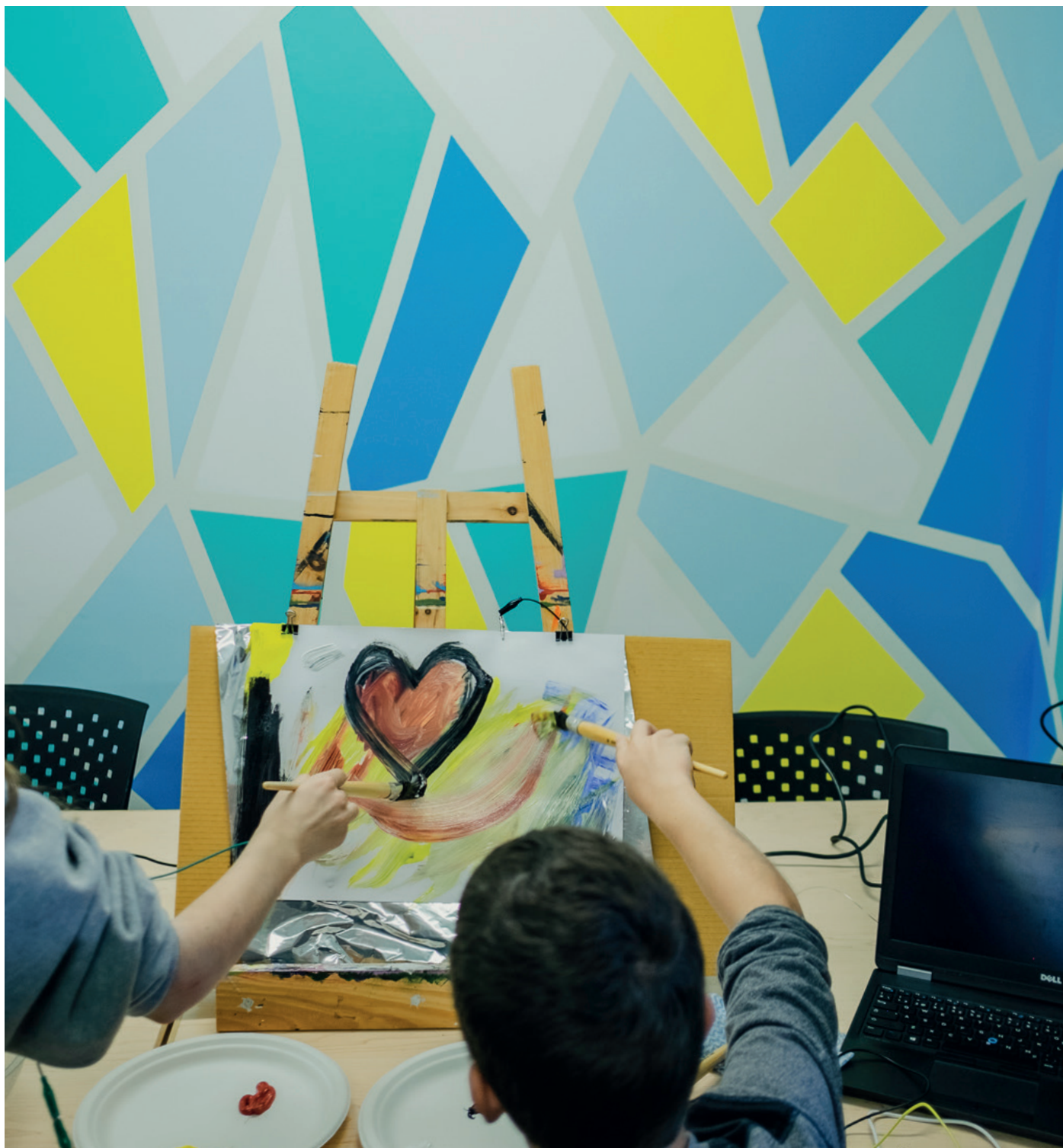
Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2019-2020

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (000 \$)	DÉPENSES (000 \$)
Projets ¹²	924,0	0,0
Activités ¹³	702,2	3 263,3
Total	1 626,2	3 263,3

11. Ces données sont des informations qui figurent dans le rapport État – Programmation et bilan produit annuellement par les organisations, au moyen du Système intégré de gestion des ressources informationnelles (SIGRI) du Secrétariat du Conseil du trésor.

12. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

13. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.



Activité réalisée dans le cadre de l'entente de développement culturel de Rouyn-Noranda pour l'année 2019-2020.

L'activité musicale de dessin et peinture allie musique, dessin, électronique et informatique. À l'aide de circuits électroniques, les participants créent une œuvre musicale à partir d'un dessin.

© DMC Photographe

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Le ministère de la Culture et des Communications doit faire état, dans son rapport annuel de gestion, de son effectif en heures rémunérées au cours de l'exercice financier, en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011). Il doit indiquer notamment si la cible établie par le Secrétariat du Conseil du trésor en début d'exercice a été respectée.

Le Ministère a utilisé 651 404 heures rémunérées en 2019-2020. La cible fixée par le Secrétariat a donc été respectée, puisqu'elle était de 665 901 heures rémunérées.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3] / 1 826,3
Personnel d'encadrement	59 827,1	0,0	59 827,1	32,8
Personnel professionnel	433 520,1	967,9	434 488,0	237,9
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	156 757,9	331,0	157 088,9	86,0
Total 2019-2020	650 105,1	1298,9	651 404,0	356,7
Total 2018-2019			635 082,6	347,8

Contrats de service

La Loi (RLRQ, chapitre G-1.011) exige également que le Ministère publie dans son rapport annuel de gestion les renseignements relatifs aux contrats de service¹⁴ comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	35	1 887 800 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	14	1 767 776 \$
Total des contrats de service	49	3 655 576 \$

14. Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 1 - Mettre en place des mesures afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion responsable	Nombre de mesures mises en place	Au moins 5 mesures d'ici le 31 mars 2020	5 des 7 mesures ont été effectuées	Atteinte

Voici les actions réalisées par le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2019-2020 selon les domaines d'intervention.

Activités courantes de gestion administrative (en gestion immobilière)

Le Ministère a poursuivi en continu l'application de ses pratiques écoresponsables en gestion des ressources matérielles et de ses programmes de récupération des matières résiduelles.

Gestion écoresponsable des matières résiduelles

- Participation du Ministère à la Journée de l'environnement dans l'administration publique, portant sur le thème du gaspillage alimentaire (26 avril 2019).
- Tenue d'une activité de sensibilisation auprès de tout le personnel par la diffusion d'une manchette dans l'intranet ministériel avec des liens vers des capsules d'information, des conseils et un sondage sur la réduction du gaspillage alimentaire, etc.
- Participation du Ministère à la Journée de la Terre, le 22 avril 2019.
- La Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides a mis en œuvre un programme d'activités de sensibilisation tenues du 22 au 26 avril 2019 : démonstrations de moyens pratiques effectuées à l'interne et participation du personnel de la direction régionale à des conférences de sensibilisation et à des activités à l'externe (corvée de nettoyage à Saint-Colomban, courriels de promotion de la part de producteurs locaux, etc.).
- La direction régionale a communiqué le bilan de ses activités réalisées dans le cadre de la Journée de la Terre via l'intranet ministériel, permettant ainsi de sensibiliser les autres directions du Ministère.

- Déclaration du mobilier en surplus selon la procédure de disposition de l'ameublement en surplus régi par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) : 5 déclarations de surplus acheminées en 2019-2020; ainsi que la gestion de la récupération du matériel par les preneurs et de leur transport vers les lieux pour leur recyclage, lorsque cela est demandé par le CSPQ.

Rationalisation des ressources matérielles

- Réduction à la source du volume de matériaux neufs utilisés par la réutilisation de matériaux existants (travaux de réaménagement et mobilier).
 - Diminution des acquisitions d'ameublement neuf requis pour de nouveaux besoins au 225, Grande Allée Est : récupération de meubles existants déclarés en surplus par le Ministère des Finances.
- Projet de relogement de la Montérégie (échéance le 31 janvier 2020 du bail à l'adresse antérieure de Saint-Lambert) réalisé de manière à suivre les objectifs gouvernementaux de récupération et de mise en valeur des matériaux et la hiérarchie du principe des 3RV-E ainsi que le respect des critères d'aménagement écoresponsable.
 - Choix du Ministère d'accepter de récupérer des locaux vacants existants à Longueuil, déjà sous bail avec la Société québécoise des infrastructures (SQI). Cela a permis de limiter les travaux requis en utilisant une grande partie des aménagements existants et réalisés quelques années auparavant pour un autre organisme provincial, ayant libéré les lieux en 2019. **Résultats** : économies relatives au volume de matériaux de construction requis pour les nouveaux locaux du Ministère; réduction des coûts de travaux d'environ 50 %, selon l'évaluation de la SQI par comparaison au coût de revient moyen habituel découlant de la recherche potentielle d'un nouvel espace par appel d'offres public.
 - De plus, réduction du loyer annuel par cette direction menant à une économie annuelle de 37 k\$ du loyer de base.
 - Le programme de besoins pour ce relogement, produit par le Ministère, a entraîné les résultats suivants :
 - récupération à 85 % du mobilier existant; nouveau mobilier limité : tables et chaises de cuisine, table de conférence, quelques étagères métalliques pour archives;
 - récupération de certains matériaux lors de la démolition (regard vitré);
 - installation d'un refroidisseur d'eau avec filtre sur le robinet dans la cuisine;
 - installation de luminaires avec ampoules DEL dans la salle de visioconférence, la cuisine, le bureau de direction et la salle de réunion et documentation;
 - installation d'un combiné poubelle-bac de recyclage dissimulé dans un tiroir sous le comptoir et bac de récupération pour diverses matières.

- Clauses écoresponsables incluses au devis technique de construction de la SQI en respect des exigences des fiches descriptives du Ministère :
 - accès pour les personnes à mobilité réduite;
 - peinture et/ou teinture avec certification ÉcoLogo ou Green Seal;
 - mobilier fixe intégré aux travaux d'aménagement avec certification ÉcoLogo;
 - tapis et adhésifs conformes aux exigences des normes du Carpet and Rug Institute et de l'Institut canadien du tapis pour la qualité de l'air intérieur; composantes du tapis recyclables.

Action aux locaux du Ministère à Montréal

- Ajout de matériel pour permettre les visioconférences.
 - En collaboration avec l'équipe des technologies de l'information, aménagement par la gestion immobilière de 3 postes de travail CMA avec caméra, micro et haut-parleur supplémentaires dans les bulles de travail 9.105 et 9.106 au 9^e étage, ainsi que dans une salle de rencontre du 8^e étage, pour mettre à la disposition du personnel de Montréal (au 1435, rue de Bleury) plus de matériel pour la tenue de visioconférences et favoriser la diminution des déplacements professionnels.

Transport et déplacement des employés

Abonné depuis 2015 au service d'autopartage Communauto, le Ministère propose cette option de transport pour ses adresses de Québec, de Gatineau, de Mauricie, de Montréal et de Saguenay. De plus, certains employés de Montréal ont utilisé le service lors de leur déplacement à Québec. Au total, pour 2019-2020, 30 membres du personnel du Ministère ont été abonnés au service, 10 l'ont utilisé et 94 déplacements ont eu lieu (soit près de 3 fois plus que l'an dernier : 33 déplacements).

Comme chaque année au mois de septembre, le Ministère a participé à la campagne J'EMBARQUE, les Rendez-vous de la mobilité durable, grâce à l'animation d'un kiosque pour la promotion de la mobilité durable auprès du personnel. La participation au Défi sans auto solo, ayant eu lieu du 16 au 20 septembre, a été encouragée par le Ministère, à l'aide notamment d'un concours, et plus de 101 personnes y ont participé. Une manchette d'information a rappelé aux membres du personnel l'existence de guides et d'outils sur le développement durable dans l'intranet, indiquant notamment les différentes options de déplacement écoresponsables.

Le Ministère a également diffusé une capsule de sensibilisation sur la mobilité durable dans le cadre du Jour de l'environnement dans l'administration publique le 24 avril 2019.

Technologie de l'information et gestion documentaire

La comptabilisation du nombre de copies d'impressions est maintenant possible grâce aux informations contenues dans la facturation des appareils multifonctions. Depuis 2016-2017, il y a eu une diminution de 8,4 % du coût total des impressions et une diminution de 5,6 % du nombre d'impressions.

ANNÉE	TOTAL DE COPIES	% DU COÛT PAR RAPPORT À 2016-2017
2016-2017	2 341 851	
2017-2018	2 357 034	+0,64
2018-2019	2 327 013	-0,63
2019-2020	2 209 661	-8,04

En 2018-2019, le Ministère a commencé le déploiement du 2^e volet de la gestion intégrée des documents (GID) avec Constellio pour la gestion des documents électroniques. Un projet pilote a permis d'implanter le système dans une direction complète, permettant ainsi l'utilisation quotidienne de la GID par 60 employés. L'implantation de la GID pour l'ensemble du Ministère était prévue d'ici le 31 mars 2020, mais elle est maintenant retardée en raison de la pandémie.

De plus, le Ministère révisé ses règlements sur l'affichage des permis sur les lieux de commerce au détail afin de réduire ses exigences relatives à l'impression de permis et d'attestations. Aussi, avec sa refonte des services aux clientèles externes du secteur cinéma (plateforme en ligne), le Ministère a pu diminuer son empreinte écologique en réduisant grandement l'impression des demandes.

Communications

Afin de réduire son empreinte environnementale, le Ministère a le souci d'organiser des activités qui prennent en compte les principes de développement durable, et les membres du personnel ont été sensibilisés à cet effet par l'intermédiaire de capsules d'information. Au moins 2 unités administratives ont été accompagnées dans la réalisation d'activités écoresponsables, et au moins 2 de celles-ci se sont déroulées selon ces principes.

Les membres du personnel ont également été sensibilisés à produire des publications écoresponsables, en utilisant notamment des polices qui réduisent la consommation d'encre et du papier contenant 100 % de fibres postconsommation.

La très grande majorité des publications du Ministère sont écoresponsables. L'utilisation du papier recyclé est privilégiée, la mise en page est optimisée pour réduire la consommation de papier et les impressions de copies papier sont limitées autant que cela est possible, notamment par le recours aux versions électroniques. Le bulletin ministériel en format PDF imprimable a, en ce sens, été converti en format HTML.

Marchés publics

Mise en place d'une politique administrative sur les acquisitions écoresponsables

Compte tenu de la présence de principes liés au développement durable et à l'environnement dans l'actuelle politique administrative ministérielle sur la gestion des contrats, la pertinence de produire une politique spécifique sur les acquisitions écoresponsables sera évaluée au cours de 2020-2021.

Acquisitions écoresponsables

Le Ministère fait de la sensibilisation auprès de son personnel responsable des achats afin qu'ils catégorisent ceux-ci à l'aide des 18 critères écoresponsables du système SAGIR et qu'ils établissent le pourcentage d'acquisitions écoresponsables. Ce pourcentage devra être comparé aux années précédentes. Un rappel aux responsables administratifs a été fait à ce sujet au cours de 2019-2020.

Le Ministère a produit un rapport en date du 31 mars 2020 pour établir le pourcentage d'acquisitions écoresponsables qu'il a effectuées en 2019-2020. Ci-dessous se trouvent les pourcentages finaux en ce qui a trait aux « acquisitions de biens écoresponsables » 2019-2020 sur l'ensemble des « acquisitions de biens » du Ministère pour cet exercice financier :

- acquisitions écoresponsables : 224 065,55 \$;
- acquisitions de biens : 885 839,37 \$;
- pourcentage d'acquisitions écoresponsables: 25,29 %.

Mise à jour des guides et des outils pour les acquisitions écoresponsables

Une mise à jour des guides et outils de la section « acquisitions écoresponsables » sur l'intranet ministériel a été réalisée au cours de 2019-2020.

Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 2 - Mettre en œuvre le processus de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère	Pourcentage des actions structurantes ¹⁵ menées par le Ministère qui ont pris en compte les principes de développement durable	100 %, d'ici le 31 mars 2020	<ul style="list-style-type: none">• 60 % des actions structurantes entreprises par le Ministère ont pris en compte les principes de développement durable, selon la méthode proposée dans le processus ministériel• 20 % des actions structurantes entreprises par le Ministère ont pris en compte les principes de développement durable de façon informelle	Non atteinte

15. C'est-à-dire : toutes les actions concernant l'élaboration et la révision de projets de lois, de règlements, de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes d'aide financière.

Depuis quelques années, le Ministère s'est doté d'une procédure administrative afin de prendre en compte les principes de développement durable. Ainsi, 80 % des actions structurantes entreprises en 2019-2020 par le Ministère ont tenu compte des principes de développement durable, dont 60 % avec la méthode prévue par sa procédure interne et 20 % de manière informelle.

Attestation de la prise en compte des principes de développement durable

- Renouvellement de la norme Aide aux initiatives de partenariat (2019-2022) et la mise à jour du Cadre de référence
- Programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales
- Programme Aide au développement culturel autochtone (ententes et agents)

Non prise en compte des principes de développement durable

- Plan stratégique 2019-2023

Prise en compte de manière non formelle

- Mesure 25 du Plan d'action gouvernemental en culture : agir de manière exemplaire dans la gestion du patrimoine culturel de l'État

Objectif gouvernemental 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 3 - Mettre en place une offre de formation ministérielle en matière de développement durable en lien avec les secteurs d'intervention et les champs d'expertise du personnel	Mise en place d'une offre de formation ministérielle	D'ici le 31 mars 2020	Pas de développement	Atteinte

La cible a été atteinte l'an dernier. Des actions de sensibilisation se poursuivent, comme cela est indiqué à l'action 1.

Objectif gouvernemental 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 4 - Proposer l'intégration de la culture au développement durable dans les thématiques prioritaires des engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels à projets découlant de ces engagements	Nombre de propositions faites	10 propositions d'ici le 31 mars 2020	Cible atteinte en 2016- 2017	Atteinte

Le Ministère poursuit sa collaboration avec l'UNESCO relativement à la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2019-2020, afin de favoriser la coopération à l'échelle nationale et internationale en matière de développement durable, le Ministère a travaillé à l'élaboration de libellés d'intégration de la culture au développement durable et les a proposés dans les engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et les critères de sélection des appels de projets découlant de ces engagements. En outre, il a versé une contribution conjointe avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie de 30 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle, lequel favorise l'émergence d'industries culturelles durables dans les pays en développement Parties à la Convention.

Objectif gouvernemental 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 5 - Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et société	Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué ¹⁶	Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020	Travaux ministériels Travaux interministériels	Atteinte

En 2019-2020, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Appel de projets Culture et inclusion dont l'objectif est de soutenir la réalisation de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention sociale. Le volet A de cet appel de projets donne suite à un engagement du Ministère dans le Plan d'action gouvernementale pour l'inclusion économique et la participation sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (mesure 15.3). Près de 900 k\$ ont été octroyés pour des projets initiés par des organismes culturels dans 15 des 17 régions administratives du Québec.

16. L'indicateur et sa cible ont été modifiés dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 par rapport aux libellés inscrits dans le Plan d'action de développement durable 2016-2020 pour mieux refléter le suivi de cette action.

Pour être accueilli, chaque projet doit : être destiné à des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu; se réaliser en partenariat avec un organisme offrant des services directs aux personnes ciblées; comprendre des activités de médiation culturelle ou de loisir culturel; se réaliser au Québec; s'inscrire dans une perspective de développement durable.

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 6 - Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et économie	Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et auxquelles il a contribué	Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020	Participation à 3 comités interministériels	Atteinte

En 2019-2020, le Ministère a participé à des comités interministériels, dont un permanent, touchant le développement régional, l'économie sociale et la fiscalité. Les préoccupations entourant la prise en compte de l'apport économique et des modèles économiques de la culture ont été soulevées.

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 7 - Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement	Nombre d'actions mises en œuvre par le Ministère et d'actions auxquelles il a contribué	Au moins 2 d'ici le 31 mars 2020	Travaux ministériels Travaux interministériels	Atteinte

En 2019-2020, et en continuité avec les efforts déployés pour la période 2009-2015, le Ministère a contribué au renforcement de l'opérationnalisation du lien culture-territoire-environnement. Ces efforts concourent à promouvoir des projets intégrés avec des partenaires qui s'impliquent dans le développement des territoires par la culture.

Travaux ministériels

- Il y a eu une prise en compte des enjeux territoriaux et environnementaux du développement durable dans la planification du développement culturel (la Politique culturelle du Québec, le Plan d'action gouvernemental en culture et, plus particulièrement, le Plan stratégique 2019-2023, l'enjeu stratégique 2 : L'aménagement culturel du territoire comme véhicule de l'identité québécoise, et l'orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire).
- Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action en occupation et vitalité du territoire. La reddition de compte est effectuée annuellement dans le Rapport annuel de gestion du Ministère.

- Le Ministère a poursuivi les travaux entourant l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'architecture. La démarche bénéficie de l'appui de l'Ordre des architectes du Québec et d'un comité consultatif formé de spécialistes issus des milieux professionnel, universitaire et municipal ainsi que d'organismes à but non lucratif des domaines du patrimoine, de la participation publique et de l'accessibilité universelle. Elle est le fruit d'une consultation de plusieurs ministères et organismes. Cette mobilisation constitue une vaste mise en commun de l'expertise architecturale au sein de l'État. Initialement un engagement du Plan gouvernemental en culture 2018-2023 (mesure 19), l'élaboration de cette stratégie se poursuit maintenant en vertu de l'objectif 2.1 : Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.
- Finalisant la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 en début d'année, le Ministère a continué de jouer un rôle-conseil en aménagement culturel du territoire auprès des municipalités régionales de comté et des communautés métropolitaines.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure 21 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, le Ministère a présenté sa démarche en aménagement culturel du territoire à l'invitation des professionnels régionaux et centraux responsables de l'aménagement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Travaux interministériels

- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles : le Ministère a poursuivi sa collaboration aux travaux de la Table de coordination interministérielle sur l'affectation du territoire public et des tables de concertation régionales sur l'affectation du territoire public pour assurer les suivis de la mise en œuvre des plans régionaux d'affectation du territoire public.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : le Ministère a collaboré et contribué à la démarche de réflexion relative à la révision de certaines mesures et modalités de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), dont la protection du patrimoine et le rôle et les pouvoirs relatifs des municipalités régionales de comté.

Autres

- Une présentation par le Ministère de la démarche d'aménagement culturel du territoire a été préparée pour le colloque 2020 du réseau Les Arts et la Ville, mais en raison de la crise sanitaire, l'activité a été reportée.
- Le Ministère a poursuivi sa participation au projet ATISÉE, analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale de l'UQAR, pour la prise en compte des dimensions sociales lors des études d'impacts sur l'environnement et le développement d'outils analytiques.
- Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal pour contribuer au projet d'Atlas social des paysages et des territoires.

Objectif gouvernemental 6.2 – Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2019-2020	RÉSULTAT 2019-2020	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 8 - Informer le personnel de l'avancement des travaux des tables afin de favoriser la contribution des clients partenaires à l'atteinte des cibles gouvernementales	Nombre d'activités réalisées auprès du personnel	12 activités d'ici le 31 mars 2020	Aucune activité; suspension ou refonte des tables	Sans objet

La Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable a été suspendue en 2019, à la suite d'une refonte de la Direction du développement durable du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le Ministère s'était retiré en 2018 de la table Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux.

En 2019-2020, à la suite notamment de recommandations du rapport du commissaire au développement durable, la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux a revu sa structure de fonctionnement. La Table réunit maintenant 6 organisations représentant le milieu municipal ainsi que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Toutefois, les ministères et organismes auparavant membres de la Table, incluant le ministère de la Culture et des Communications, demeurent des collaborateurs et des partenaires de premier plan, mais les liens sont dorénavant basés sur des relations bilatérales et des dossiers spécifiques (par exemple, la mise à jour annuelle du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable municipal).

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable

RECOMMANDATION	MESURE PRISE	RÉSULTAT 2019-2020
Accroître les efforts pour adapter les pratiques de gestion de manière à ce que l'exercice des pouvoirs et des responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable	Formalisation d'une structure de gouvernance ministérielle en développement durable	En progression Analyse prévue en 2020
	Adoption d'une procédure interne de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère	Procédure adoptée
	Suivi du plan d'action de la mise en œuvre de la recommandation par le comité de vérification interne	Suivi prévu en 2020

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Assujetti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le ministère de la Culture et des Communications doit faire état dans son rapport annuel de gestion des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Actions générales en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Décentralisation	
<p>Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement du Québec et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale.</p> <p>Action Le Ministère continue d'accompagner la Ville de Québec dans l'application de ses nouveaux pouvoirs dans le cadre de l'entente conclue le 25 juillet 2017.</p>	En cours
<p>Mettre en œuvre l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole : le « Réflexe Montréal ».</p> <p>Action Des rencontres de nature administrative entre la Ville et le Ministère se tiennent pour s'assurer du respect de cette entente-cadre tant dans la mise en œuvre de l'entente de développement culturel de Montréal que pour la délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.</p>	En cours
<p>Accompagner la Ville de Québec et la Ville de Montréal dans la mise en œuvre et l'exercice des nouveaux pouvoirs découlant de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>, qui a été modifiée pour que ces villes exercent certains pouvoirs de la ministre de la Culture et des Communications au regard des autorisations de travaux prévus par la Loi.</p> <p>Actions Ville de Québec : le Ministère continue d'accompagner la Ville de Québec en matière de patrimoine. Ville de Montréal : le 26 septembre 2018, la Ville de Montréal a adopté le Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs liés à la délivrance d'autorisations en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>.</p>	<p>En cours</p> <p>Réalisée</p>

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Délégation	
<p>Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la Politique culturelle du Québec Partout, la culture qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.</p> <p>Actions Mise en œuvre de la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture qui consiste à établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue. À cette fin, un budget de 6,4 M\$ a été octroyé pour bonifier 111 ententes de développement culturel en 2019-2020. Un nouveau cadre de référence a été publié en septembre 2019.</p>	En cours
<p>Poursuivre les ententes de développement culturel avec les milieux municipaux qui sont gestionnaires de ces ententes.</p> <p>Action La mise en application des ententes de développement culturel s'est poursuivie.</p>	En cours
Régionalisation	
<p>Mettre en œuvre l'objectif 3.3 de la Politique culturelle du Québec Partout, la culture qui consiste à prendre en compte la diversité des régions.</p> <p>Action Aucun avancement significatif en 2019-2020.</p>	En suspens
<p>Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023 qui consiste à tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions.</p> <p>Action Aucun avancement significatif en 2019-2020.</p>	En suspens

Les actions du Ministère en lien avec les priorités régionales sont présentées en annexe du présent Rapport annuel de gestion 2019-2020.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le ministère de la Culture et des Communications doit faire état dans son rapport annuel de gestion des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation en 2019-2020.

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS (ARTICLE 25), 2019-2020	NOMBRE DE DIVULGATIONS	NOMBRE DE MOTIFS	MOTIF FONDÉ
Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹⁷	0		
Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ¹⁸		S. O.	
Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		S. O.	
Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations :			
Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.			
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S. O.	
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S. O.	
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S. O.	
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S. O.	
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S. O.	
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment		S. O.	
Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations		S. O.	
Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), le nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S. O.
Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	S. O.		
Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ¹⁹	S. O.		

17. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

18. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

19. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi, est répertorié à ce point.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Conformément à la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), le ministère de la Culture et des Communications doit rendre compte de ses résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi dans son rapport annuel de gestion.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2020

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
355

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2019-2020

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
17	15	35	6

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2019-2020

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2019-2020	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	17	2	0	0	0	2	11,8
Occasionnel	15	2	0	0	0	2	13,3
Étudiant	35	5	0	0	0	5	14,3
Stagiaire	6	1	0	0	0	1	16,7

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

STATUT D'EMPLOI	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Régulier (%)	11,8	21,9	16,0
Occasionnel (%)	13,3	14,3	12,5
Étudiant (%)	14,3	15,0	14,0
Stagiaire (%)	16,7	0,0	0,0

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, dans le but de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018 (%)
Anglophones	4	1,1	3	0,8	3	0,9
Autochtones	4	1,1	2	0,6	2	0,6
Personnes handicapées	4	1,1	2	0,6	1	0,3

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel - résultats comparatifs au 31 mars de chaque année²⁰

GRUPE CIBLE	NOMBRE AU 31 MARS 2020	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2020 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2019	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2019 (%)	NOMBRE AU 31 MARS 2018	TAUX DE PRÉSENCE DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2018 (%)
MVE Montréal-Laval	11	20,8	14	25,0	12	20,7
MVE Outaouais-Montérégie	4	26,7	3	20,0	3	21,4
MVE Estrie-Lanaudière-Laurentides	1	7,1	2	12,5	2	15,4
MVE Capitale-Nationale	19	7,7	18	7,3	19	8,2
MVE Autres régions	0	0,0	0	0,0	0	0,0

20. À l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal-Laval : 41 %;
- Outaouais-Montérégie : 17 %;
- Estrie-Lanaudière-Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	1	3,6

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2019-2020 par statut d'emploi

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	17	15	35	6	73
Nombre de femmes embauchées	11	11	31	5	58
Taux d'embauche des femmes	64,7 %	73,3 %	88,6 %	83,3 %	79,5 %

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2020

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL ²¹	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (hommes et femmes)	33	238	55	29	0	0	355
Femmes	20	158	47	27	0	0	252
Taux de représentativité des femmes	60,6 %	66,4 %	85,5 %	93,1 %	0,0 %	0,0 %	71 %

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)	AUTOMNE 2017 (COHORTE 2018)
2	2	1

Nombre de nouveaux participants et participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020

2019-2020	2018-2019	2017-2018
1	1	2

Soucieux de la représentativité des personnes handicapées au sein de son effectif, le Ministère invite les gestionnaires responsables de l'embauche à porter une attention particulière à leur candidature lors de l'ouverture de postes.

21. Le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Le ministère de la Culture et des Communications est assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. À cet effet, il rend compte annuellement de ses réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises dans son rapport annuel de gestion.

Allègement réglementaire

Mécanisme de révision des lois et règlements – travaux du comité de révision interne

Lors d'une rencontre en janvier 2020, le comité de révision interne a dressé l'inventaire des lois et règlements touchant ou concernant les entreprises ainsi que des projets d'orientation, de politique ou de plan d'action dont devraient découler des projets de loi ou de règlement du Ministère, en vue de réaliser son plan de révision. Celui-ci doit faire l'objet d'une analyse en fonction des priorités d'action ministérielles.

Loi du livre

La révision des 5 règlements associés à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, chapitre D-8.1) se poursuit. Les étapes préliminaires de l'analyse d'impact réglementaire ont débuté en 2019-2020.

Allègement administratif

Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail

Le Ministère a contribué à la mesure 2 du Plan d'action. Le mandat était de formuler et de mettre en œuvre, de concert avec les représentants du commerce de détail, des sous-mesures permettant de diminuer les délais et les procédures administratives des détaillants. Le Ministère a réalisé les objectifs, soit :

- gérer plusieurs points de vente sur un même formulaire;
- combiner les dates de renouvellement en une seule date;
- mettre fin aux formulaires de renouvellement de permis en utilisant le formulaire d'inscription seulement (les commerçants ont la possibilité de renouveler leur permis en ligne : le Ministère envoie un avis avec un numéro de facture qui permet d'accéder à son site Web transactionnel et de faire le paiement; le formulaire n'est nécessaire que s'il y a un changement dans le statut de l'entreprise ou un changement d'adresse);
- permettre un paiement unique pour l'ensemble des droits et des permis.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2019-2020, le ministère de la Culture et des Communications s'est assuré de l'application rigoureuse et du respect de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Conformément aux exigences du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2), adopté en vertu de la Loi, il en effectue la reddition de comptes dans son rapport annuel de gestion.

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES	
242 ²²	

Nombre de demandes traitées (241), en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	151	2	Aucune
21 à 30 jours	64	Aucune	Aucune
31 jours et plus (le cas échéant)	24	Aucune	Aucune
Total	239	2	0

22. Le nombre de demandes reçues pour l'année 2019-2020 est 242. Le traitement de 9 demandes reçues pour cette période a été reporté en 2020-2021. De plus, 8 demandes reçues en 2018-2019 ont été traitées en 2019-2020, pour un total de 241 demandes traitées en 2019-2020.

Nombre de demandes traitées (241), en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITION DE LA LOI INVOQUÉE ↓
Acceptée (entièrement)	29	Aucune	Aucune	s. o.
Partiellement acceptée	63	Aucune	Aucune	1, 9, 14, 15, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59 Article 9, <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> , chapitre C-12 Article 58.1, <i>Loi sur les contrats des organismes publics</i> , chapitre C-65.1 Article 73, <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> , chapitre P-9.002
Refusée (entièrement)	10	Aucune	Aucune	9, 14, 23, 24, 25, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59
Autres	137	2	Aucune	1, 13, 48 Demande annulée, demande ne relevant plus de la compétence du Ministère, référée à la direction régionale, après précision avec le demandeur ce n'était pas une demande d'accès

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
Aucune	2

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le ministère de la Culture et des Communications, comme l'ensemble des ministères et organismes assujettis à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), veille à l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Comité permanent et mandataire en 2019-2020

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 3.	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : mise à jour de la section intranet portant sur la Politique linguistique; information auprès des nouveaux gestionnaires et aux gestionnaires les plus touchés par l'application de la Politique linguistique.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle en 2019-2020

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : juin 2013.	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non (révision en cours)

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle en 2019-2020

QUESTION	RÉPONSE
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles : capsules linguistiques et nouvelles dans l'intranet; avis linguistiques (rôle-conseil de la Direction des communications et des affaires publiques et du Comité permanent quant à l'application de la politique); présentation aux employés du résultat du rapport de l'Office québécois de la langue française sur l'évolution de la situation linguistique au Québec.</p>	Oui

4.9 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise à de meilleures pratiques tarifaires pour assurer la pérennité, la qualité et l'accessibilité des services à la population et aux entreprises. Assujetti à cette politique, le ministère de la Culture et des Communications doit justifier ses pratiques tarifaires dans son rapport annuel de gestion.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Ministère rend compte de plusieurs services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films (DSECF) en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1) de cette même loi.

La DSECF n'a pas de compte à fin déterminée pour ses revenus autonomes, et ses dépenses sont absorbées dans le budget du Ministère.

Comme le stipule la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la DSECF augmente ses tarifs le 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Cette hausse a été de 1,72 % le 1^{er} janvier 2020, conformément à l'annonce du ministère des Finances du 7 novembre 2019. Le registre des tarifs en vigueur figure sur le site Web du Ministère. Aucun nouveau service n'y a été ajouté en 2019-2020.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2019-2020 ont été de 3 413 254 \$.

La Régie du cinéma avait procédé, en 2014-2015, à l'évaluation des coûts de revient de tous les services pour lesquels une tarification à la clientèle commerciale est exigée et avait établi les niveaux de financement à atteindre.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec (CCQ) a été créé le 1^{er} avril 1979. Il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) et la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Services facturés

Le CCQ permet à 3 catégories de clientèles de profiter de ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2019-2020 étaient de :

- 76 \$ pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 98 \$ pour les organismes publics (villes et municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 132 \$ pour les entreprises à but lucratif et les personnes physiques.

Considérant ce qui précède, les revenus autonomes se sont élevés à 758 030 \$²³ en 2019-2020 et la part des coûts des biens et services à 628 167,48 \$. Au 31 mars 2020, le solde du compte à fin déterminée était de 797 703 \$.

Calcul du coût de revient horaire

Le coût de revient horaire des services rendus par le CCQ tient compte de toutes les dépenses engagées au cours de l'exercice 2019-2020, des dépenses liées à son fonctionnement et du nombre d'heures effectuées pendant la période pour rendre les services facturés.

Dépenses prises en compte pour calculer le coût de revient du CCQ en 2019-2020

À PARTIR DES DONNÉES DES SERVICES FACTURÉS	DÉPENSES (\$)
Dépenses (compte à fin déterminée)	628 168
Avantages sociaux (part de l'employeur)	94 195
Total des dépenses des services facturés	722 363

23. Au 31 mars 2020, une part des coûts imputés au compte à fin déterminée a été transférée aux services financés par les crédits réguliers du Ministère. La somme transférée est de 583 327 \$.

Heures de services scientifiques rendus au Ministère par le CCQ

Cette année, l'objectif de production des heures de services scientifiques financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif en réalisant 16 775 heures, d'où un résultat de 101 %.

Les écarts entre le nombre d'heures réalisées en services facturés et l'objectif se justifient par le fait que le CCQ a été davantage sollicité en 2019-2020 pour des propositions d'expertise que pour des services de restauration. À noter que la nature des demandes est variable d'une année à l'autre. Le tableau suivant présente, par client, la variation entre les heures de services scientifiques ciblées et les heures réalisées au cours de l'exercice.

Variation entre les heures de services scientifiques ciblées et les heures réalisées, ventilée par client

CLIENTÈLE BÉNÉFICIAIRE DE QUOTAS	CIBLE 2019-2020	RÉALISÉ 2019-2020	
	h	h	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	1 658	69
Musée de la civilisation	2 200	1 805	82
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 113	89
Institutions muséales soutenues au fonctionnement par le Ministère	4 400	3 797	86
Ministère	2 300	2 821	123
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 400	1 464	105
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	457	70
Centres d'archives privées agréés	450	414	92
OBNL (interventions mineures)	1 550	3 246	209
Total	16 600	16 775	101



Projet soutenu dans le cadre de l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.

Plus de 30 jeunes du secondaire ont participé, en février 2020, à la 2^e édition du camp Marquer la Danse, organisé par Le fils d'Adrien danse.

© Daphné Lehoux Traversy

5. ANNEXE

Actions en lien avec les priorités régionales réalisées dans le cadre du Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2018-2020

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
<p>Répertorier et prioriser les initiatives et projets qui favorisent et encouragent les pratiques écoresponsables (emploi des ressources humaines et utilisation des ressources matérielles locales, développement durable, circuit court).</p> <p>Action L'action sera intégrée dans le plan d'action de la direction régionale pour 2020-2021.</p>	Non amorcée
<p>Coordonner l'acquisition de connaissances par la réalisation d'inventaires et rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel bas-laurentien.</p> <p>Action La direction régionale doit évaluer la possibilité de stimuler de nouvelles initiatives avec les partenaires du milieu pour la réalisation d'inventaires.</p>	En cours
PRIORITÉ 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés	
<p>Encourager l'embauche d'artistes et de travailleurs culturels de la région par l'entremise des comités d'analyse et des tables de concertation.</p> <p>Action Entente de services pour le développement, par des artistes de la région, d'un concept d'animation en loisir culturel destiné aux camps de jour.</p>	Réalisée
<p>Développer, en concertation avec Culture Bas-Saint-Laurent, un outil à joindre aux redditions de comptes de manière à mesurer les effets économiques d'un projet culturel sur l'économie locale.</p> <p>Action Action à réfléchir au cours de l'exercice 2020-2021 avec Culture Bas-Saint-Laurent et les agents de développement culturel.</p>	Non amorcée
<p>Encourager, grâce aux entreprises régionales dans le domaine numérique, la mise en valeur du patrimoine culturel par l'utilisation des nouvelles technologies.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet Sacrés artisans annoncé dans l'enveloppe régionalisée du Plan culturel numérique du Québec. • Mise en valeur du patrimoine religieux par le numérique en 2019-2020. • Partenariat avec les MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que le Conseil du patrimoine religieux. 	Amorcée

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Encourager le virage numérique du milieu culturel en soutenant les initiatives porteuses dans le domaine.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un concept de Carrefour des arts numériques avec la Ville de Matane dans le cadre de l'entente de développement culturel. • Réalisation de deux projets dans le cadre de la mesure d'appropriation régionale du numérique en culture : <ul style="list-style-type: none"> • Trousses de réalité virtuelle dans les bibliothèques; • Sacrés artisans pour la mise en valeur du patrimoine religieux par le numérique. • Embauche d'un agent de développement numérique par Culture Bas-Saint-Laurent. • Un projet est soutenu dans le cadre de l'Appel de projets pour la mise en valeur et le rayonnement d'éléments du patrimoine immatériel. 	En cours

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>PRIORITÉ 3 : Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et de troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement</p>	
<p>Promouvoir un processus de design urbain répondant aux secteurs d'intérêt priorités par la Société de la Vallée de l'aluminium.</p> <p>Action</p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications abandonne cette action, car il ne dispose pas des moyens d'intervention pour la soutenir dans le cadre de sa mission.</p>	Abandonnée
<p>PRIORITÉ 6 : Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises</p>	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.</p> <p>Action</p> <p>Le Ministère siège au comité de main-d'œuvre de Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean. Une rencontre s'est tenue le 19 décembre 2020.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 9 : Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale ainsi que réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l’offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l’offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l’association touristique régionale.</p> <p>Actions</p> <p>Le Ministère travaille à la consolidation de l’offre muséale et des centres d’interprétation fréquentés par des clientèles touristiques extrarégionales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois demandes en analyse à la suite de l’Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l’innovation des institutions muséales; • Centre d’interprétation du site classé d’Arvida : le concept d’interprétation du site a été développé; • Cinq projets en immobilisation : <ul style="list-style-type: none"> • Musée La Pulperie de Chicoutimi, • Musée Louis-Hémon, • Diffusion Saguenay, • Théâtre Palace, • Hub Saguenay–Lac-Saint-Jean. 	<p>En cours</p>
PRIORITÉ 10 : Numérique – Favoriser l’appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises ainsi que stimuler l’essor de l’industrie du cinéma court et de la créativité numérique	
<p>Soutenir des projets numériques porteurs et innovants.</p> <p>Action</p> <p>Une manifestation alliant la culture et le numérique a été subventionnée par le Ministère par l’intermédiaire de Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean pour un projet majeur des Semaines du numérique (octobre 2019).</p>	<p>Terminée</p>
<p>Participer à une table du numérique à la suite de sa mise en place.</p> <p>Action</p> <p>Mise en fonction d’un agent de développement culturel numérique à Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean et accompagnement par le Ministère.</p>	<p>Amorcée</p>
<p>Encourager l’implantation d’un pôle créatif régional.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au regroupement de sept organismes (pôle créatif) nommé Laboratoire d’expérimentation artistique et numérique de Saguenay (LEANS) pour Mécénat Placement Culture. Une rencontre de présentation du programme a eu lieu à la mi-décembre 2019. • Une demande d’aide pour du matériel numérique a été déposée par le Centre d’expérimentation musical au nom du regroupement LEANS. 	<p>Amorcée</p>

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 3 : Développer les infrastructures touristiques	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a soutenu, par l'entremise de l'entente de développement culturel, la phase 2 d'un projet de la MRC de l'Île-d'Orléans visant la mise en valeur du littoral. • Le Ministère a soutenu, par l'entremise de l'entente de développement culturel de la MRC de Portneuf, la réalisation d'une exposition immersive à la Maison Plamondon de Saint-Raymond. • Des projets touristiques de portée culturelle ont été soutenus par l'entremise de l'entente de développement culturel de la Ville de Québec. 	En cours
<p>Contribuer au développement de Québec comme ville créative de l'UNESCO (mesure 29 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).</p> <p>Actions</p> <p>L'entente de développement culturel de la Ville de Québec est le principal moyen mis en place pour soutenir le rayonnement de Québec comme ville créative de l'UNESCO. Par exemple, 8 projets d'organismes culturels locaux ont été soutenus en 2019-2020 dans le cadre de l'appel de projets Soutien aux projets ville de littérature UNESCO.</p>	En cours
PRIORITÉ 5 : Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale	
<p>Poursuivre la mise en œuvre de la <i>Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs</i>.</p> <p>Action</p> <p>Le Ministère continue d'accompagner la Ville de Québec dans l'application de ses nouveaux pouvoirs.</p>	En cours
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Action</p> <p>L'entente de développement culturel 2018-2021 de la Ville de Québec s'est poursuivie en 2019-2020.</p>	En cours

Région 04 – Mauricie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Accroître la population de la Mauricie	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les territoires suivants disposent d'une entente de développement culturel : <ul style="list-style-type: none"> • Les villes de Trois-Rivières, de La Tuque et de Shawinigan, ainsi que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton; • Les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé; • Le Conseil de la nation atikamekw. • Des bonifications ont été allouées pour permettre la mise en œuvre en 2019 de nouveaux projets proposés par les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan ainsi que les MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac. 	En cours
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre des agents culturels des territoires et des conseillers du Ministère le 11 juin 2020. • Accompagnement des organismes et des partenaires pour les aides au fonctionnement et les appels de projets, et plus particulièrement, information et accompagnement des territoires désirant déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de décembre 2019 à mars 2020. • Rencontres des institutions muséales à la suite de l'annonce des résultats du processus d'agrément et accompagnement des demandeurs à la suite de l'ouverture du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues. • Rencontre et accompagnement de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le cadre de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel. • Accompagnement d'un média, soit Radio Shawinigan, dans le cadre de la Mesure d'aide ponctuelle pour les médias communautaires. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 2 : Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés	
<p>Maintenir les ententes de développement culturel avec des actions variées et adaptées aux réalités de chacun des territoires de la Mauricie.</p> <p>Action Des bonifications ont été allouées pour permettre la mise en œuvre en 2019 de nouveaux projets proposés par les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, la MRC des Chenaux, la MRC de Maskinongé et la MRC de Mékinac.</p>	En cours
<p>Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.</p> <p>Action Une entente de développement culturel conclue avec le Conseil de la nation atikamekw est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019.</p>	Amorcée
PRIORITÉ 4 : Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie	
<p>Favoriser une concertation régionale visant la bonification et le développement de l'offre culturelle destinée aux familles. Onze actions seront déployées dans les trois prochaines années visant trois types d'équipements culturels, soit les bibliothèques publiques, les institutions muséales et les diffuseurs de la région de la Mauricie.</p> <p>Action Poursuite du projet Famille tout inclus (carte accès-musée) en 2019-2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois rencontres du comité de pilotage; lancement des droits des visiteurs; • Concertation pour des projets potentiels avec le milieu de la santé, le communautaire et les bibliothèques rurales. 	En cours
<p>Développer les connaissances culturelles des citoyens et mettre en valeur le patrimoine culturel de la Mauricie, notamment par des services-conseils.</p> <p>Action Suivi de dossiers pour les autorisations de travaux et pour les propriétaires dont les bâtiments présentent des problèmes particuliers.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant, entre autres, avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
PRIORITÉ 5 : Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie	
<p>S'assurer que les projets financés dans le cadre des ententes de développement culturel ont des retombées positives sur les citoyens (exemple : pianos publics, vélos musicaux, animations des parcs).</p> <p>Actions Rencontres de suivi des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Trois-Rivières (3 juillet 2019, 5 février 2020), Ville de La Tuque (21 février 2020) et Ville de Shawinigan (3 juin 2019); • La MRC des Chenaux (16 avril 2019) et la MRC de Maskinongé (21 janvier 2020). 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux projets soutenus dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de La Tuque. • Intégration de projets en arts urbains dans l'entente de développement culturel de la Ville de Trois-Rivières. • Soutien à un projet de valorisation du patrimoine matériel dans le plan d'action de l'entente de développement culturel de la MRC des Chenaux. 	En cours
PRIORITÉ 6 : Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir	
<p>Accompagner le développement de projets numériques et développer l'expertise des organismes et des ressources culturelles.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'un agent de développement numérique par l'organisme Culture Mauricie. • Aide financière de 25 k\$ accordée à la Corporation de développement des arts et de la culture de Ville de La Tuque pour le développement d'une expertise en diffusion à distance. Le projet se réalise en collaboration avec le Conseil des Atikamekw de Wemotaci et le CIUSSS. • Accompagnement de l'organisme Culture Mauricie pour la réalisation de son projet de mutualisation des données dans les organismes culturels. 	En cours
<p>Accompagner les milieux pour la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant, entre autres, avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
PRIORITÉ 7 : Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes	
<p>Contribuer à la pérennité et au soutien des organismes culturels avec la mesure Mécénat Placements Culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de Culture Mauricie dans l'élaboration d'un concept de collecte de fonds mutualisée visant à favoriser l'accès au programme Mécénat Placements Culture. • Accompagnement d'un organisme de la Mauricie bénéficiant de Mécénat Placements Culture en 2019-2020. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 11 : Améliorer la qualification de la main-d'œuvre	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec.</p> <p>Action Plan de formation continue coordonné par l'organisme Culture Mauricie.</p>	En cours
PRIORITÉ 12 : Favoriser la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le retour aux études	
<p>Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout le long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.</p> <p>Actions Planification et réalisation d'actions dans l'entente de développement culturel avec la Ville de Shawinigan depuis 2017, dont le Continuum des arts.</p>	En cours
<p>Mettre en place un accompagnement dans le milieu scolaire, les centres de la petite enfance et les résidences pour aînés facilitant les contacts des jeunes et des moins jeunes avec la culture, notamment grâce à la mise en réseau et au partage des ressources et des équipements culturels locaux.</p> <p>Actions Planification et réalisation d'actions de l'entente de développement culturel avec la Ville de Shawinigan depuis 2017.</p>	En cours

Région 05 – Estrie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement.</p> <p>Action Plan de formation continue coordonné par le Conseil de la culture de l'Estrie.</p>	En cours
<p>Accompagner le développement de projets numériques et le développement de l'expertise des organismes et des ressources culturelles.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la MRC des Sources dans son projet BEAM à Saint-Camille et à Saint-Adrien. • Aide financière pour soutenir l'agent de développement numérique embauché par le Conseil de la culture de l'Estrie. • Aide financière de 25 k\$ accordée à l'organisme Sporobole pour la mise sur pied d'un pôle numérique régional en collaboration avec le Conseil de la culture de l'Estrie. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 3 : Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions Tous les territoires municipaux de l'Estrie disposent d'une entente de développement culturel, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Coaticook, la Ville de Magog et la Ville de Sherbrooke; • La municipalité de Saint-Camille; • La MRC de Coaticook, la MRC du Haut-Saint-François, la MRC Le Granit, la MRC de Memphrémagog, la MRC des Sources et la MRC du Val-Saint-François. <p>Rencontres de suivi des ententes de développement culturel avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Coaticook (22 mai 2019), la Ville de Magog (27 mai 2019) et la Ville de Sherbrooke (29 mai 2019, 16 septembre 2019 et 12 mars 2020); • La MRC de Coaticook (22 mai 2019), la MRC Le Granit (15 mai 2019), la MRC de Memphrémagog (27 mai 2019) et la MRC du Val-Saint-François (25 avril 2019). 	En cours
PRIORITÉ 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir et faciliter l'offre d'activités	
<p>Favoriser, par les ententes de développement culturel, le développement d'un projet régional en culture.</p> <p>Action Aucun développement de projet régional en culture au cours de 2019-2020.</p>	En suspens
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Actions Accompagnement de 10 promoteurs pour 11 projets d'immobilisation en phase de réalisation, d'élaboration ou de réflexion en Estrie (Théâtre enfance jeunesse, Musée des beaux-arts, Centre d'art de Richmond, prison Winter, bibliothèque municipale de Windsor, pont Narrows, Orchestre symphonique de Sherbrooke, Séminaire de Sherbrooke, bibliothèques de la Ville de Sherbrooke, Le p'tit bonheur de Saint-Camille).</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions</p> <p>Accompagnement en continu des organismes et des partenaires pour les aides au fonctionnement et les appels de projets, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement des territoires désirant déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de décembre 2019 à mars 2020, avec une rencontre de la MRC du Haut-Saint-François le 21 janvier 2020; • Rencontres avec les institutions muséales de la région à la suite de l'annonce des résultats du processus d'agrément et accompagnement des demandeurs à la suite de l'ouverture du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues; • Accompagnement en continu d'organismes ayant déposé une demande dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion en 2018-2019 et en 2019-2020; • Rencontres et accompagnement du Conseil sport loisir de l'Estrie dans le cadre de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel, pour la réalisation d'un portrait régional et d'un plan d'action; • Accompagnement en continu du centre régional de services aux bibliothèques publiques; • Accompagnement en continu des six bibliothèques publiques agréées estriennes dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes. 	<p>En cours</p>
<p>PRIORITÉ 6 : Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie</p>	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <p>Rencontres de suivi des ententes de développement culturel avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Coaticook (22 mai 2019), la Ville de Magog (27 mai 2019) et la Ville de Sherbrooke (29 mai 2019, 16 septembre 2019 et 12 mars 2020); • La MRC de Coaticook (22 mai 2019), la MRC Le Granit (15 mai 2019), la MRC de Memphrémagog (27 mai 2019) et la MRC du Val-Saint-François (25 avril 2019). 	<p>En cours</p>

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions</p> <p>Accompagnement continu des organismes et des partenaires pour les aides au fonctionnement et les appels de projets, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement des territoires désirant déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de décembre 2019 à mars 2020, avec une rencontre de la MRC du Haut-Saint-François le 21 janvier 2020; • Rencontres des institutions muséales de la région à la suite de l'annonce des résultats du processus d'agrément et accompagnement des demandeurs à la suite de l'ouverture du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales reconnues; • Accompagnement en continu d'organismes ayant déposé une demande dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion en 2018-2019 et en 2019-2020; • Rencontres et accompagnement du Conseil sport loisir de l'Estrie dans le cadre de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel, pour la réalisation d'un portrait régional et d'un plan d'action; • Accompagnement en continu du centre régional de services aux bibliothèques publiques; • Accompagnement en continu des six bibliothèques publiques estriennes dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes. 	En cours
<p>PRIORITÉ 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire</p>	
<p>Accompagner des actions culturelles en animation du livre et de la lecture ainsi qu'en promotion et valorisation de la langue française dans les ententes de développement culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets financés en langue française (au moyen de bonifications aux ententes de développement culturel pour 2019-2020) pour la Ville de Coaticook et la Ville de Sherbrooke ainsi que la MRC de Coaticook et la MRC du Haut-Saint-François. • Projets financés dans le cadre de la mesure 14 (au moyen de bonifications aux ententes de développement culturel pour 2019-2020) pour la Ville de Coaticook et la Ville de Magog ainsi que la MRC de Coaticook et la Municipalité de Saint-Camille. 	En cours
<p>Participer au comité de travail sur la lecture et le livre en lien avec le Projet pour la réussite éducative en Estrie.</p> <p>Action</p> <p>Participation à trois rencontres du comité intersectoriel de la mesure en lecture, les 16 juin 2019, 25 septembre 2019 et 12 février 2020.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout le long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.</p> <p>Action Financement de deux projets pilotes avec le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke pour former des passeurs culturels (formation initiale des étudiants de la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke) et des partenaires culturels (formation continue auprès d'enseignants de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke).</p>	En cours
PRIORITÉ 10 : Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication	
<p>Offrir un service-conseil et accompagner les médias communautaires des différents territoires.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement en continu des 20 médias communautaires estriens soutenus dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires. • Accompagnement de la radio communautaire de Windsor dans le cadre de la Mesure d'aide ponctuelle aux médias communautaires. 	En cours
PRIORITÉ 11 : Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte	
<p>Accompagner les organismes culturels dans le développement de différents projets afin de leur permettre de diversifier leurs revenus (transfert de bonnes pratiques, mutualisation des ressources, revenus autonomes).</p> <p>Action Accompagnement de la table de co-design numérique du Conseil de la culture de l'Estrie. Cet organisme regroupe des ressources-conseils agissant comme mentores pour soutenir les administrateurs d'organismes culturels dans l'adoption de nouvelles mesures et d'outils numériques afin d'améliorer leur offre et leur mise en marché.</p>	En cours
PRIORITÉ 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
<p>Joindre des clientèles vulnérables en soutenant le projet VitaCité dans l'entente de développement culturel de la Ville de Sherbrooke avec Cultures du cœur.</p> <p>Action Projet VitaCité financé dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Sherbrooke.</p>	En cours
PRIORITÉ 16 : Conserver et protéger les milieux naturels	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions Différentes actions en aménagement culturel du territoire sont soutenues dans les ententes de développement culturel du territoire.</p>	En cours

Région 06 – Montréal

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Conclure avec la Ville de Montréal une nouvelle entente de développement culturel d'une durée de trois ans pour les années 2018-2021. <p>Action Le 21 mars 2019, le Ministère annonçait une contribution financière supplémentaire de 860 k\$ pour l'entente de développement culturel de la Ville de Montréal.</p>	En cours
<p>Poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	En suspens
PRIORITÉ 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations	
<p>Favoriser le développement des publics issus de l'immigration et promouvoir la diversité culturelle.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère soutient différentes actions dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2021, dont la mise en œuvre des plans d'action de deux organismes : Diversité Artistique Montréal et MAI (Montréal, arts interculturels). Le projet Terrains de jeux partagés de la Maison Théâtre s'inscrit également dans cette priorité. 	Amorcée
<p>Mettre en œuvre la Stratégie de promotion et de valorisation du français.</p> <p>Action Le 20 mars 2020, le Ministère a bonifié d'une somme de 400 k\$ l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 pour des actions liées à la mise en œuvre de la Stratégie partenariale de promotion et de valorisation de la langue française 2016-2021 : Le français, notre affaire!</p>	En cours
PRIORITÉ 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
<p>Favoriser l'inclusion des artistes et des publics autochtones dans tous les secteurs culturels.</p> <p>Action Une ressource autochtone a été embauchée par la Ville de Montréal pour valider la pertinence et l'authenticité des contenus autochtones dans les divers projets réalisés par les bibliothèques et les institutions muséales municipales.</p>	Amorcée

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
<p>Contribuer au rayonnement de Montréal, notamment en participant aux travaux du Secrétariat général de Montréal, métropole culturelle.</p> <p>Actions Le Ministère est membre des différents comités issus de la concertation (coordination, politique et pilotage). Il contribue donc aux différents travaux qui devraient mener à un nouveau plan d'action pour les années 2020-2030.</p>	En cours
<p>Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).</p> <p>Action Une somme de 600 k\$ est réservée pour cette mesure 32 dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021.</p>	En cours
<p>Appuyer l'essor de grandes institutions culturelles de la métropole (mesure 33 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023).</p> <p>Action Du montant total de 38,5 M\$ prévu pour la mesure 33, il reste à verser annuellement au Musée d'art contemporain de Montréal une somme de 900 k\$ jusqu'en 2022-2023.</p>	En cours

Région 07 – Outaouais

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Porter une attention particulière aux collaborations entre citoyens et organismes issus de différents milieux dans la mise en œuvre des actions inscrites dans les ententes de développement culturel. <p>Actions Des ententes de développement culturel sont conclues entre le Ministère et l'ensemble des MRC du territoire ainsi qu'avec la Ville de Gatineau. Les actions en faveur de la participation citoyenne et la collaboration entre acteurs culturels y sont encouragées. Une bonification des ententes a été signée en 2019-2020.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des ententes de développement culturel, des sommes sont versées pour réaliser des actions visant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de l'Outaouais. • Le nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (2019-2023) du Ministère permettra de conclure de nouvelles ententes avec les territoires intéressés. • La Conférence des Préfets a été rencontrée par le Ministère et le Programme leur a été présenté. 	En cours
<p>Développer et renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet visant l'intégration sociale de jeunes autochtones par la culture a été soutenu (Centre d'Innovation des Premiers Peuples de Gatineau) dans le cadre de l'appel de projets Appropriation du numérique en culture dans les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec. • Un projet visant l'intégration socioéconomique de jeunes autochtones a été soutenu dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion (2019-2020). 	En cours
PRIORITÉ 2 : Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière	
<p>Accompagner nos partenaires pour la mise en œuvre de partenariats ou de projets avec des organismes de l'Ontario dans le cadre des ententes de développement culturel ou lors d'appels de projets (Programme d'échanges culturels Québec-Ontario).</p> <p>Action</p> <p>Une tournée numérique à laquelle ont participé 14 organismes artistiques et culturels des 2 rives de la rivière des Outaouais s'est déroulée du 11 avril au 6 juin 2019 à Gatineau et à Ottawa.</p>	Réalisée
PRIORITÉ 5 : Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <p>Des ententes de développement culturel sont conclues entre le Ministère et l'ensemble des MRC du territoire ainsi qu'avec la Ville de Gatineau. Une bonification des ententes a été signée en 2019-2020.</p>	En cours
<p>Diffuser les nouvelles orientations et possibilités aux partenaires et les accompagner dans la présentation de projets.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accompagnement en continu est offert par le Ministère aux professionnels responsables des ententes de développement culturel. • De plus, des rencontres avec les agents de développement culturel se sont tenues en collaboration entre le Ministère et Culture Outaouais au cours de l'année 2019-2020. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Actions Le programme Aide aux immobilisations du Ministère permet de soutenir financièrement les clients partenaires du milieu culturel dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure et/ ou d'achat de matériel spécialisé. En 2019-2020, 5 projets ont été annoncés pour un montant total de 175 k\$.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Action Les professionnels du Ministère participent aux rencontres de la conférence administrative régionale en aménagement. Il y a eu trois rencontres en 2019-2020, soit le 12 septembre, le 21 novembre 2019 et le 12 mars 2020.</p>	En cours
PRIORITÉ 7 : Soutenir la diversification économique et l'innovation	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2019-2020, le Ministère a, avec Emploi-Québec, maintenu son soutien financier à l'organisme Culture Outaouais pour son mandat de formation et de perfectionnement des artistes et travailleurs culturels. • Le Ministère a aussi autorisé l'embauche par Culture Outaouais d'un agent de développement numérique qui accompagne le milieu culturel dans le but notamment d'accroître l'expertise en numérique, le transfert d'expertise, les connaissances et les bonnes pratiques dans le milieu culturel de la région. • Dans le cadre de l'appel de projets Appropriation du numérique en culture dans les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Culture Outaouais a reçu une subvention pour déployer divers projets visant l'appropriation de numérique par le milieu culturel de l'Outaouais. 	En cours
PRIORITÉ 8 : Favoriser le développement touristique de la région	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action En 2019-2020, un montant de plus de 100 k\$ a été réservé dans l'entente avec la Ville de Gatineau pour bonifier les activités entourant le sentier culturel qui se tiennent au centre-ville de Hull.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner le réseau muséal de la région.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au cours de l'automne 2019, le Ministère a participé, avec les institutions muséales de la région, à une consultation visant la réutilisation des édifices du complexe industriel E. B. Eddy. • Dans le cadre de son entente régionale en culture-éducation, en 2019-2020, le Ministère a aussi collaboré avec le réseau du patrimoine gatinois et de l'Outaouais pour le développement d'activités pour les jeunes de milieux scolaires, dont le Forum culture-éducation sur le thème de l'histoire et du patrimoine (prévu en avril, mais reporté à l'automne 2020 en mode virtuel, en raison de la COVID-19). 	En cours
PRIORITÉ 11 : Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée	
<p>Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout le long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une activité faisant la promotion de l'utilisation d'album jeunesse en classe a été tenue pour les enseignants dans le cadre du salon du livre de l'Outaouais à l'hiver 2020. • Une journée de formation et d'ateliers a été organisée pour le milieu scolaire (reportée à l'automne 2020 en mode virtuel en raison de la COVID-19). • L'appel de projets Culture et inclusion ainsi que l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif ont été tenus par le Ministère. Ceux-ci permettront la réalisation de nombreux projets au bénéfice de la jeunesse et de la petite enfance. 	En cours
<p>Participer à la Table Éducation Outaouais et maintenir l'implication du Ministère dans plusieurs comités et initiatives de ce regroupement régional d'intervenants du milieu de l'éducation.</p> <p>Actions</p> <p>La direction régionale représente le Ministère à la Table Éducation Outaouais. Elle s'implique aussi dans différents comités de travail initiés par la Table, dont celui de la stratégie en littératie et celui de la petite enfance.</p>	En cours
<p>Encourager des actions dans les ententes de développement culturel qui visent des clientèles sous-représentées, notamment la petite enfance, une clientèle devant être priorisée afin de contribuer à prévenir le décrochage.</p> <p>Actions</p> <p>Des ententes de développement culturel sont conclues entre le Ministère et l'ensemble des MRC du territoire ainsi qu'avec la Ville de Gatineau. Les actions visant des clientèles sous-représentées sont privilégiées.</p>	En cours
<p>Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.</p> <p>Action</p> <p>Ce programme a permis de soutenir trois écoles de la région en 2019-2020.</p>	En cours

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
<p>Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout le long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.</p> <p>Action Un nouvel appel de projets visant l'intégration de la culture dans le parcours éducatif a permis de soutenir de nombreux projets dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue.</p>	En cours
<p>Poursuivre le financement de la filière de formation artistique professionnelle avec le programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art.</p> <p>Action Ce programme a permis de soutenir six écoles de la région en 2019-2020.</p>	En cours
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien du soutien financier au Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue pour son mandat de formation et de perfectionnement des artistes et travailleurs culturels. • Le Ministère a aussi permis de poursuivre l'embauche par le Conseil d'un agent de développement numérique qui verra à accompagner le milieu culturel dans le but, notamment, d'accroître les connaissances et l'expertise en numérique, ainsi que de développer le transfert de bonnes pratiques, l'ouverture et la collaboration en numérique dans le milieu culturel de la région. 	En cours
PRIORITÉ 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations. Encourager la réalisation de projets favorisant des collaborations entre différents milieux (santé, communautaire, immigration, etc.).</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ententes de développement culturel sont conclues entre le Ministère et l'ensemble des MRC du territoire ainsi qu'avec la Ville de Rouyn-Noranda. Les actions soutenant la participation citoyenne et la collaboration entre acteurs culturels y sont encouragées. Une bonification de ces ententes a été annoncée en janvier 2020. • Le Ministère a procédé à un nouvel appel de projets Culture et inclusion; ainsi, de nombreuses actions visant à contribuer à l'inclusion sociale de clientèles parfois marginalisées pourront ainsi être soutenues partout sur le territoire. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Collaborer à la gestion de l'entente régionale avec Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.</p> <p>Actions Soutien de l'organisme Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour établir un portrait de la situation du loisir culturel. À la suite de la réalisation du portrait, un plan d'action a été élaboré par l'organisme. Par ailleurs, le Ministère a soutenu un projet de l'organisme.</p>	En cours
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Action La radio TvcTK (télévision communautaire du Témiscamingue) a réalisé un projet de mise aux normes de son équipement. Ce projet a été financé par le programme Aide aux immobilisations du Ministère.</p>	En cours
<p>Promouvoir l'inclusion d'action en développement de publics, notamment auprès des nouveaux arrivants, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales.</p> <p>Action Gratuité du billet d'entrée le premier dimanche de chaque mois pour les institutions muséales soutenues par le Ministère.</p>	En cours
<p>PRIORITÉ 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations</p>	
<p>Conclure une entente réunissant plusieurs acteurs régionaux et permettant de maintenir et de stimuler les actions dirigées vers le rapprochement entre les peuples afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations du territoire.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une entente de collaboration est en cours (2017-2020) entre Tourisme Abitibi-Témiscamingue, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Une ressource est réservée à cette entente et participe au déploiement d'actions visant une cohabitation harmonieuse avec les Premières Nations de l'Abitibi-Témiscamingue. • L'Appel de projets pour les Autochtones a pu être tenu en 2019-2020. Des projets porteurs seront ainsi soutenus au cours des prochains mois, dont un projet en numérique de Minwashin pour la réalisation de capsules, en anichinabé, à écouter en balado au sujet du patrimoine et de l'histoire. 	En cours
<p>Inclure des projets mettant en relief la culture des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des projets de cette nature ont été encouragés dans le cadre des ententes de développement culturel. • D'autres projets ont pu être soutenus dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion ainsi que dans l'Appel de projets pour les Autochtones. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022).</p> <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets de cette nature ont été encouragés dans le cadre des ententes de développement culturel. • D'autres projets ont pu être soutenus dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion ainsi que dans l'Appel de projets pour les Autochtones. 	En cours
<p>PRIORITÉ 5 : Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale</p>	
<p>Participer à des rencontres des concertations intersectorielles dans la région et démontrer l'incidence de la culture sur le développement régional.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avis demandés par des organismes, en particulier au sujet de l'aménagement du territoire, ont été produits par les professionnels de la direction régionale, en concertation avec la Direction du patrimoine et de l'archéologie. • Le Ministère a soutenu la démarche Avantage numérique qui se veut une communauté ouverte, inclusive et qui intègre les secteurs des affaires, du savoir et de la culture pour le développement de l'écosystème numérique sur le territoire. En mars 2020, plus de 200 personnes ont pu participer au Forum Avantage numérique, pour recevoir de la formation et profiter d'une occasion de réseautage. 	En cours
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action</p> <p>Des partenaires de la région (Conseil de la culture, Tourisme Abitibi-Témiscamingue, villes et MRC), en collaboration avec des partenaires des régions de l'Outaouais et du Nord-du-Québec, participent avec le Ministère au projet Culture 3 R, une démarche visant l'amélioration de la découvrabilité de l'offre culturelle sur nos territoires. Le rapport final a été déposé en février 2020.</p>	Réalisée
<p>Accompagner le réseau muséal de la région.</p> <p>Action</p> <p>Le Ministère a accompagné les institutions muséales de la région pour suivre le nouveau processus d'agrément. Instauré en 2019, ce processus a permis d'agrémenter neuf institutions muséales.</p>	En cours
<p>Accompagner, grâce à l'entente de développement culturel avec la Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi, le projet du parc hydrique dans le secteur de la MRC d'Abitibi, une initiative qui lie les milieux touristique et culturel incorporant les arts, le numérique et le patrimoine.</p> <p>Action</p> <p>La Ville d'Amos et la MRC d'Abitibi devraient conclure le montage financier du projet. Les sommes allouées par le Ministère n'ont donc pas encore été engagées dans le projet.</p>	En suspens

Région 09 – Côte-Nord

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Action Le Ministère collabore aux projets immobiliers du Musée régional de la Côte-Nord et de la Salle Jean-Marc-Dion.</p>	En cours
<p>Accompagner les écoles de danse et de musique pour les jeunes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère accompagne tous les organismes de la région qu'il soutient et qui reçoivent de l'aide au fonctionnement. • Des rencontres sur le terrain sont effectuées en fonction de la planification stratégique régionale. 	Réalisée
<p>Accompagner les médias communautaires de la Côte-Nord.</p> <p>Action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère accompagne tous les organismes de la région qu'il soutient et qui reçoivent de l'aide au fonctionnement. • Des rencontres sur le terrain sont effectuées en fonction de la planification stratégique régionale. 	Réalisée
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action Plusieurs rencontres et échanges avec Tourisme Côte-Nord ont eu lieu, notamment pour la bonification et la structuration de l'expérience muséale en Côte-Nord ou encore pour consolider l'offre culturelle sur le territoire au cours de la saison touristique estivale.</p>	En cours
<p>Accentuer ses actions afin de favoriser l'accès à la culture pour les clientèles jeunesse, les aînés et les clientèles vulnérables.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère collabore avec l'organisme Éclote Côte-Nord. En outre, il a une entente avec l'Institut Tshakapesh pour joindre ces types de clientèles grâce à ses projets. • Enfin, un projet de pièce de théâtre réalisé par les jeunes a été financé à Pessamit et une aide financière a été octroyée à un organisme sans but lucratif de Nutashkuan pour favoriser la médiation culturelle entre les aînés et les jeunes Autochtones. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux projets de réfection de toiture ont été financés par le Conseil du patrimoine religieux pour la chapelle anglicane de Tadoussac et l'église Sainte-Amélie. Un plan de conservation est en cours pour l'église Sainte-Amélie. • Le dossier des Galets de Natashquan se poursuit. • Le projet de valorisation du patrimoine préhistorique et historique de Pointe-aux-Outardes est terminé. 	En cours
<p>Collaborer plus étroitement avec les différents intervenants socioéconomiques pour que la culture rayonne partout sur le territoire.</p> <p>Action</p> <p>Le Ministère est présent à la conférence administrative régionale de la Côte-Nord et se montre disponible et intéressé par tous les projets socioéconomiques pouvant avoir une portée culturelle.</p>	Réalisée
<p>Collaborer avec tous les intervenants municipaux et ceux des communautés autochtones afin que l'ensemble du territoire soit couvert par une entente de développement culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une entente de développement culturel a été signée avec la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Cette MRC était la dernière sur le territoire de la Côte-Nord à ne pas profiter d'une entente avec le Ministère. • Toutes les communautés innues de la Côte-Nord, sauf Pessamit, sont incluses dans l'entente avec l'Institut Tshakapesh. Une entente est également en cours avec la nation naskapie. 	En cours

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>PRIORITÉ 1 : Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique</p>	
<p>Poursuivre les partenariats dans le cadre des ententes de développement culturel avec l'Administration régionale Baie-James et la Ville de Chibougamau. Les plans d'action de ces ententes proposent des activités assurant l'acquisition de connaissances, la préservation et la mise en valeur des éléments caractéristiques de la Jamésie.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une entente de développement culturel biennale a été conclue en 2019-2020 avec ce territoire. Une entente a aussi été signée pour l'embauche d'un agent de développement culturel numérique pour ce territoire. • De plus, l'entente avec Loisirs sport Baie-James permettant l'embauche d'un agent du loisir culturel a été maintenue et un portrait de ce secteur a pu être réalisé par l'organisme. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel. Favoriser le développement de connaissances sur l'histoire régionale.</p> <p>Actions Les ententes de développement culturel conclues avec ce territoire comportent des actions visant à œuvrer en ce sens. Outre une entente avec l'Administration régionale Baie-James, le Ministère a également une entente avec le Gouvernement de la nation crie.</p>	En cours
<p>Poursuivre les initiatives de concertation avec le milieu touristique afin d'intégrer des éléments culturels (patrimoine, arts, etc.) à l'offre touristique régionale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Des partenaires de la région (Administration régionale Baie-James, Cree Outfitting and Tourism Association, Tourisme Baie-James), en collaboration avec des partenaires des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, ont participé avec le Ministère au projet Culture 3 R. Ce projet vise une amélioration de la découvrabilité de l'offre culturelle sur ces territoires. Le rapport final a été déposé en février 2020. Par ailleurs, l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw a obtenu l'agrément muséal (sceau de qualité national) du Ministère et un premier soutien financier grâce au programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales lui a été versé en 2019-2020. 	En cours
<p>Appuyer la région dans sa réflexion sur la découvrabilité de l'offre culturelle régionale et la refonte des outils de communication.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Des partenaires de la région (Administration régionale Baie-James, Cree Outfitting and Tourism Association, Tourisme Baie-James), en collaboration avec des partenaires des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais, ont participé avec le Ministère au projet Culture 3 R. Ce projet vise une amélioration de la découvrabilité de l'offre culturelle sur ces territoires. Le rapport final a été déposé en février 2020. Par ailleurs, l'initiative visant l'embauche d'un agent de développement numérique financé par le Ministère s'est poursuivie en 2019-2020. 	En cours
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Les ententes triennales avec ce territoire, annoncées en 2017-2018, se sont poursuivies. Par ailleurs, en 2019-2020, le Ministère a soutenu la phase III d'un projet de développement de bibliothèques publiques dans le Nord-du-Québec. Ce projet vise à servir les communautés crie et inuites intéressées qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas accès à ces services. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 2 : Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
<p>Favoriser ce maillage à l'intérieur des ententes de développement culturel chez les Jamésiens ainsi qu'avec le Gouvernement de la nation crie et encourager la participation d'artistes cris à des événements jamésiens culturels ou autres.</p> <p>Action Dans le cadre des ententes de développement culturel, des projets favorisant le rapprochement entre les Jamésiens et les Cris sont soutenus.</p>	En cours
<p>Inclure des projets mettant en relief les cultures des Premiers Peuples à l'intérieur des ententes de développement culturel conclues avec les municipalités de la région.</p> <p>Action Dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec l'Administration régionale Baie-James, les villes et localités du territoire, le Ministère a encouragé la tenue de telles actions. Les actions mettant en valeur la culture crie se retrouvent notamment dans les appels de projets ou les spectacles musicaux ou les manifestations en arts visuels et en métiers d'art.</p>	En cours
<p>Participer à des actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc. (Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits).</p> <p>Action Poursuite de l'entente avec le Gouvernement de la nation crie.</p>	En cours
PRIORITÉ 3 : Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies	
<p>Inciter, par les programmes d'aide au fonctionnement, les clients partenaires à développer une présence accrue sur le Web et à développer des projets en numérique dans leur plan d'action.</p> <p>Action En 2019-2020, le Ministère a poursuivi son soutien à l'Administration régionale Baie-James pour assurer les services d'un agent de développement numérique pour le territoire de la Jamésie.</p>	En cours
<p>Maintenir l'aide financière aux médias communautaires qui soutient deux radios de la région, favorisant ainsi l'accès à l'information locale et régionale.</p> <p>Action Les programmes Aide au fonctionnement pour les médias communautaires et Aide au fonctionnement pour les radios autochtones locales ont été maintenus.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 4 : Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle ressource a pu être embauchée au bureau de Rouyn-Noranda en 2019-2020. En outre, la direction régionale du Ministère participe aux consultations sur le plan d'affectation du territoire public de la Baie-James et de Kativik. • Enfin, le 12 février 2020, une rencontre avec les agents de développement de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a permis d'accompagner ces régions en matière de développement global de leur territoire par l'intermédiaire de la culture et de leurs particularités locales. 	En cours

Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
GASPÉSIE	
PRIORITÉ 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
<p>Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration de la direction régionale du Ministère à la stratégie Vivre en Gaspésie. • Suivi du projet Municipalités accueillantes. 	En cours
<p>Accompagner les municipalités et les MRC dans l'élaboration d'une première politique culturelle afin de conclure éventuellement des ententes de développement culturel.</p> <p>Actions</p> <p>Deux nouvelles ententes de développement culturel avec les MRC d'Avignon et de Bonaventure pour l'élaboration de politiques culturelles.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à deux rencontres de la conférence administrative régionale. • Participation au projet pilote mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de renforcer l'accompagnement du milieu municipal et d'accroître la prise en compte des particularités territoriales dans quatre régions du Québec, dont la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. • Préparation d'une présentation sur l'aménagement culturel du territoire à l'intention des aménagistes des MRC et des représentants des ministères et organismes à la conférence administrative régionale. • Participation à une rencontre du Comité de rétablissement et de prévention de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (enjeux archéologiques et paysagers). 	En cours
PRIORITÉ 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
<p>Contribuer à l'élaboration des politiques intégrées incluant les volets sociaux, familiaux, communautaires et culturels dans un objectif de cohérence et de complémentarité des actions.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2019-2020.</p>	En suspens
<p>Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec – et pour elles – diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de cinq partenaires communautaires et culturels dans l'élaboration de projets dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion. • Soutien financier de trois projets. 	En cours
<p>Encourager les organismes culturels à partager des espaces avec d'autres organismes communautaires et sociaux.</p> <p>Action</p> <p>Accompagnement du projet d'infrastructure Le Navire regroupant trois organismes culturels, soit le Musée acadien, la bibliothèque municipale et le Théâtre de la Petite Marée.</p>	En cours
PRIORITÉ 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
<p>Contribuer à favoriser les partenariats avec les institutions régionales et les organismes régionaux afin d'arrimer leurs activités de recherche et d'enseignement aux besoins de la région.</p> <p>Action</p> <p>Rencontres avec des représentants de l'Université du Québec à Rimouski et du Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
<p>Amplifier les efforts de réseautage et de concertation dans tous les secteurs de l'activité culturelle régionale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux organismes de concertation régionale accompagnés (Culture Gaspésie et Arrimage). • Soutien de l'unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation d'un portrait régional et d'un plan d'action en loisir culturel. • Deux rencontres d'agents culturels de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine organisées en 2019-2020. • Deux projets régionaux en loisir culturel soutenus financièrement. • Présentation d'un atelier sur le loisir culturel au Rendez-vous québécois du loisir rural. 	En cours
<p>Favoriser les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation culturelle.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien financier aux actions en loisir culturel portées par l'unité régionale loisir et sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. • Accompagnement et soutien financier de trois projets en Culture et inclusion et de sept projets d'activités parascolaires dans les écoles et les centres de la petite enfance grâce à l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • Accompagnement des institutions muséales dans la préparation de leurs plans d'action pour des activités hors les murs. • Accompagnement de municipalités et de MRC pour la réalisation de projets d'activités extérieurs dans le cadre des ententes de développement culturel. 	En cours
<p>Accompagner les municipalités et les propriétaires dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une journée de formation sur le patrimoine offerte aux agents de développement culturel. • Trois municipalités accompagnées en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine (Percé, Paspébiac, Îles-de-la-Madeleine). • Accompagnement de plusieurs propriétaires privés dont les biens sont situés sur des sites déclarés ou cités (site patrimonial de Percé et site historique de La Grave). • Accompagnement de plusieurs propriétaires privés, organismes propriétaires et responsables de biens patrimoniaux qui sont cités ou qui ne sont pas protégés par la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. 	En cours
<p>Appuyer les milieux municipaux dans l'acquisition de connaissances et la réalisation d'inventaires afin de rendre accessibles à la population les données sur le patrimoine culturel gaspésien.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire archéologique préalable soutenu à Carleton-sur-Mer. • Un inventaire du patrimoine bâti soutenu à la MRC de La Côte-de-Gaspé. • Un inventaire du patrimoine culturel soutenu à Paspébiac. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Organiser des rencontres de sensibilisation à la protection du patrimoine culturel régional pour les ministères et organismes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'une présentation sur l'aménagement culturel destinée aux élus, aménagistes et représentants de ministères et organismes de la région. • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en matière d'aménagement. 	Amorcée
<p>PRIORITÉ 6 : Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire</p>	
<p>Afin de respecter l'intégrité des paysages, relancer le comité des paysages et mettre de l'avant la <i>Charte des paysages</i> de la Gaspésie comme outil de sensibilisation et de gestion des paysages; et sensibiliser le plus d'acteurs possible à la question de la préservation et de la mise en valeur des paysages par les conférences administratives régionales en matière d'aménagement.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une entente régionale soutenue pour la préservation et la mise en valeur des paysages gaspésiens (en collaboration avec le Regroupement des MRC, dans le cadre de l'entente de développement culturel de la MRC d'Avignon). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en matière d'aménagement. 	Amorcée
<p>PRIORITÉ 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme</p>	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et accompagner les partenaires dans la mise en valeur du patrimoine gaspésien, plus particulièrement les paysages, le patrimoine immobilier et le patrimoine immatériel. <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien d'un projet touristique enrichi par le numérique (Mont-Joseph). • Soutien d'un projet touristique de mise en valeur du patrimoine religieux enrichi par le numérique (Sacrés artisans). 	En cours
<p>ÎLES-DE-LA-MADELEINE</p>	
<p>PRIORITÉ 1 : Renverser la tendance démographique</p>	
<p>Participer à la mobilisation des partenaires, en collaboration étroite avec la Municipalité des Îles, afin de faire de la culture un facteur attractif pour ceux souhaitant s'établir dans la région et un facteur de rétention pour les nouveaux arrivants. Cette action pourra s'appuyer sur les différents programmes d'aide financière du Ministère adaptés en fonction du décret gouvernemental sur l'insularité de la région.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une municipalité soutenue. • Un organisme de concertation accompagné (Arrimage). • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale des Îles-de-la-Madeleine. • Participation à la rencontre annuelle du Forum des partenaires des Îles-de-la-Madeleine. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement d'un projet d'inventaire archéologique aux Îles-de-la-Madeleine. • Participation au comité sur les enjeux de l'érosion de la conférence administrative régionale. • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale en matière d'aménagement. • Participation au comité de suivi avec la sécurité civile. • Participation à une rencontre du Comité de rétablissement et de prévention de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (enjeux archéologiques et paysagers). 	En cours
PRIORITÉ 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
<p>Contribuer à la mise en place d'une entente impliquant plusieurs partenaires du domaine culturel afin de développer une offre culturelle concertée et structurante en lien avec les besoins particuliers de cette région insulaire.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une rencontre avec le partenaire municipal pour déterminer les besoins en fonction du décret et les outils de soutien possibles. • Maintien du soutien financier à la Municipalité par l'entremise de l'entente de développement culturel. 	Amorcée
<p>Adapter les interventions du Ministère et encourager les partenaires à adapter les leurs dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
<p>Assurer la prise en compte des besoins de la population locale dans les projets de tourisme culturel.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	En suspens

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional	
<p>Collaborer aux initiatives régionales de travail concerté en matière de développement culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de la direction régionale au comité restreint sur la valorisation de la lecture des Partenaires pour la réussite éducative de la Chaudière-Appalaches. • Participation de la direction régionale à l'organisation de la rencontre Les bibliothèques municipales tiers lieu : des espaces de collaboration pour la réussite éducative, qui s'est tenue le 24 octobre 2019. • Participation de la direction régionale au comité consultatif du Grand rendez-vous des arts en Chaudière-Appalaches. 	En cours
<p>Favoriser les rapprochements entre les MRC et les organismes culturels de la région en accompagnant ceux-ci dans le développement de partenariats et de projets communs.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de la direction régionale à une rencontre de démarrage du projet de Ruche d'Art en Beauce. • Participation de la direction régionale à une rencontre pour le projet visant à trouver une nouvelle vocation pour les bâtiments de la congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel-Secours. 	En cours
<p>Organiser annuellement une journée d'information et de réseautage pour les agents culturels de la Chaudière-Appalaches.</p> <p>Action</p> <p>Une rencontre des agents culturels a eu lieu le 10 décembre 2019. Cette rencontre annuelle existe depuis une décennie. La prochaine rencontre annuelle est prévue à l'automne 2020.</p>	En cours
<p>Instaurer une journée de travail visant à développer des actions concertées dans le domaine culturel.</p> <p>Action</p> <p>Participation de la direction régionale à l'organisation d'une action régionale concertée en culture qui s'est tenue le 28 mai 2019.</p>	Réalisée
PRIORITÉ 7 : Mettre en valeur et donner accès à la culture	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Action</p> <p>Nouvelle entente de développement culturel conclue avec la MRC de L'Islet en 2019-2020.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux municipaux dans leur démarche d'élaboration d'une politique culturelle et d'un plan d'action déterminant les priorités d'intervention du milieu concerné en matière de développement culturel.</p> <p>Action</p> <p>La direction régionale est membre du comité consultatif pour le développement de la politique culturelle de la MRC de L'Islet. La démarche est entamée depuis l'automne 2017 et le lancement de la politique est prévu pour l'automne 2020.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Encourager les milieux qui souhaiteraient inclure la participation de partenaires privés dans ces ententes afin de maximiser les retombées des investissements publics.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appariement de l'organisme Le Tremplin avec l'entente de développement de la Ville de Lévis. • Appariement de la Société historique de Bellechasse et de l'organisme Alpha Bellechasse avec l'entente de développement culturel de la MRC de Bellechasse. • Appariement de l'organisme Les Amis du Port-Joli et du Salon du livre avec l'entente de développement culturel de Saint-Jean-Port-Joli. 	<p>En cours</p>
<p>Rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, notamment par la relation entre la culture et l'éducation, en soutenant l'amélioration de l'offre de sorties et d'activités culturelles pour la petite enfance et tout le long du parcours éducatif, en collaborant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille.</p> <p>Actions</p> <p>Soutien de projets en culture-éducation dans les ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une tournée de sensibilisation aux bienfaits des arts et de la culture dans les écoles de la MRC des Appalaches; • Réalisation d'activités de médiation culturelle dans les écoles de la ville de Lévis visant à faire découvrir les arts visuels et les métiers d'art aux enfants de 5 à 11 ans (musée ambulant); • Développement dans la MRC de Bellechasse d'outils pédagogiques pour faire connaître le patrimoine et la tradition orale bellechassois; • Diffusion dans la MRC de Montmagny des résultats des fouilles archéologiques du site de Pointe-à-la-Caille et sensibilisation des jeunes à l'archéologie; • En partenariat avec l'école primaire Saint-Jean, organisation avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de trois ateliers d'initiation et de découverte pour les élèves. 	<p>En cours</p>
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification de 460 k\$ des ententes de développement culturel dans la région. • Accompagnement des organismes La ruche des créatifs et Artistes et Artisans de Beauce pour le développement d'un projet concerté de réseau de Ruches d'Art en Chaudière-Appalaches qui s'est conclu par l'annonce de deux aides financières. • Accompagnement du Réseau BIBLIO et de l'Association des bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour le dépôt de projets de développement numérique dans le réseau des bibliothèques municipales grâce aux sommes numériques régionales. Annonce de deux aides financières. • Signature d'une nouvelle entente dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales avec le Musée de la mémoire vivante (annonce d'un soutien financier pour trois ans). • Annonce d'un soutien financier pour trois projets en 2019-2020 dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion. 	<p>En cours</p>

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les milieux qui souhaiteraient caractériser leur territoire ou inventorier leurs composantes culturelles. <p>Action La direction régionale a présenté le nouveau Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier aux différentes MRC de la Chaudière-Appalaches afin de solliciter leur participation à ce programme d'aide financière. Cette action a mené au dépôt d'une demande de la MRC de Lotbinière pour réaliser un inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble de son territoire. L'analyse de cette demande est en cours.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux qui souhaiteraient développer des outils ou des activités de sensibilisation visant à renforcer l'identité régionale.</p> <p>Action Aucune demande des milieux en 2019-2020.</p>	Non amorcée
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère évalué la valeur patrimoniale de l'édifice Scies Mercier, à la demande de la Ville de Lévis. La direction régionale accompagne les MRC et les municipalités intéressées à la conclusion d'ententes dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. À ce jour, le Ministère a reçu quatre demandes et poursuit ses discussions avec deux autres partenaires éventuels. 	En cours
PRIORITÉ 12 : Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir	
<p>Accompagner les services des bibliothèques municipales qui agissent souvent comme lieux privilégiés pour l'accès à la culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Ministère a accordé une aide financière pour les neuf bibliothèques publiques agréées de la région. Participation de la direction régionale à l'organisation de la rencontre Les bibliothèques municipales tiers lieu des espaces de collaboration pour la réussite éducative, qui s'est tenue le 24 octobre 2019. Accompagnement du Réseau-Biblio et de l'Association des bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour le dépôt de projets de développement numérique dans le réseau des bibliothèques municipales grâce aux sommes numériques régionales. Annonce de deux aides financières. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les milieux qui souhaitent développer ou maintenir un projet multifonctionnel intégrant une bibliothèque publique.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • La direction régionale a accompagné la Municipalité de Lac-Etchemin dans la réfection de sa bibliothèque municipale financée à partir du Fonds des petites collectivités. • La direction régionale a accompagné la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dans son projet de centre culturel et communautaire, puisque la bibliothèque municipale y sera logée. Une demande est présentement en analyse au Ministère. • La direction régionale a accompagné la Ville de Thetford Mines dans son projet de relocalisation de la bibliothèque municipale dans la Maison de la culture. 	En cours

Région 13 – Laval

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>PRIORITÉ 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine</p>	
<p>Participer à des comités ou à des tables de concertation.</p> <p>Action</p> <p>Participation de la direction régionale à la commission administrative régionale, à la table de concertation du patrimoine religieux de Laval, de Lanaudière et des Laurentides ainsi qu'à l'organisation de la journée de concertation régionale en matière de culture-éducation.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions</p> <p>Actions intégrées dans l'entente de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documentation et mise en valeur du patrimoine et de ses attraits; • Mise en valeur de l'art public (développer une programmation de médiation culturelle autour d'œuvres d'art public récentes); • Réalisation d'un inventaire préalable et d'une étude typomorphologique sur l'ensemble du territoire lavallois; • Restaurations de certaines croix de chemin; • Cueillettes des connaissances et mise en valeur de certains éléments patrimoniaux bordant la rivière des Mille-Îles. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement relatif à l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes. • Accompagnement relatif à l'Appel de projets en appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif. • Actions intégrées dans l'entente de développement culturel pour soutenir des projets des organismes et des partenaires, pour une offre culturelle riche et diversifiée. • Accompagnement et financement de deux organismes de formation en art dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de formation en art (Les Petits Chanteurs de Laval et l'école de danse Ballet Eddy Toussaint). • Accompagnement et financement de la Télévision régionale de Laval, dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires. 	En cours
PRIORITÉ 3 : Développer un nouveau modèle de services de proximité	
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'organisme [co]motion Agitateur de culture dans le développement de leur projet le CUBE. Accompagnement de la Ville de Laval pour son projet Espace Montmorency qui inclut une bibliothèque centrale et un centre de création artistique professionnel. • Accompagnement de la Ville de Laval pour son projet de déménagement et d'agrandissement de la bibliothèque de l'Est. 	En cours
PRIORITÉ 4 : Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières	
<p>Participer à la définition d'un pôle culturel phare.</p> <p>Actions</p> <p>Projets intégrés dans l'entente de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de plans et d'installations dans le but de créer une ruelle design au centre-ville de Laval en utilisant les arts numériques; • Projet de cocréation en art numérique via le Lab/Mobile; • Projet pilote pour des artistes; • Projet de bonification numérique d'une pièce de théâtre de la relève, en collaboration avec la Maison des arts et une ressource spécialisée en numérique. 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 5 : Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et les positionnement et rayonnement stratégiques de la culture lavalloise	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions Projets intégrés dans l'entente de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documentation et mise en valeur du patrimoine et de ses attraits; • Développement d'une programmation de médiation culturelle autour d'œuvres d'art public récentes; • Accompagnement et aide financière dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement. 	En cours
<p>Participer à la définition de l'identité culturelle et patrimoniale lavalloise.</p> <p>Actions Accompagnement et aide financière par le biais de l'entente de développement culturelle de la Ville de Laval afin de réaliser sept projets pour accroître les connaissances de l'histoire et du patrimoine lavallois ainsi que pour créer un concept d'animation autour des thèmes du territoire, du patrimoine agricole et du développement de l'île Jésus, permettant de faire la mise en valeur de la Maison André-Benjamin-Papineau.</p>	En cours
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et financement pour la restauration de la Maison André-Benjamin-Papineau. • Accompagnement de projets en archéologie (Berges des Baigneurs, Maison André-Benjamin-Papineau, village de Saint-Martin, église Sainte-Rose-de-Lima). 	En cours

Région 14 – Lanaudière

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 4 : La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire	
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions Les projets en patrimoine ont été financés dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Six actions pour promouvoir, valoriser et animer le patrimoine bâti, historique et vivant (Repentigny); • Trois projets pour mettre en valeur le patrimoine (MRC de L'Assomption). 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 9 : Le soutien au développement d'infrastructures et d'équipements culturels et touristiques	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Action Réalisation de projets dans le cadre des ententes de développement culturel pour bonifier l'offre touristique, notamment avec la MRC de L'Assomption, dans le but d'encourager le développement des partenariats en matière de valorisation et de promotion de l'offre culturelle.</p>	En cours
<p>Accompagner des projets numériques porteurs et innovants en lien avec le tourisme culturel.</p> <p>Actions Financement de projets numériques dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Créalab à Repentigny; • Projet de valorisation de l'offre culturelle par la création et la diffusion de contenus numériques (Notre-Dame-des-Prairies) et de mise en valeur du domaine seigneurial (Mascouche). 	En cours
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Actions Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer le Centre d'art Diane Dufresne et l'Espace culturel dans une optique de découverte et de développement des publics (Repentigny); • Développement de deux initiatives en arts de la scène (MRC D'Autray); • Accompagnement de projets en cours de réalisation (Centre culturel Desjardins de Joliette, salle de spectacle de Repentigny, Théâtre Hector-Charland et Café culturel de la Chasse-galerie); • Accompagnement des clientèles dans la préparation de leurs demandes d'aide financière pour les projets de bibliothèques (Mandeville, Saint-Calixte, Saint-Norbert, Repentigny, Saint-Ambroise, Saint-Côme, Saint-Lin-Laurentides, Saint-Roch-L'Achigan et Saint-Donat); • Accompagnement des clientèles pour le développement de projets de salles de spectacle (Mascouche), ainsi que pour les projets de médias communautaires (Radio Manawan) et pour l'achat de matériel (Camp musical Père Lindsay et orchestre La Sinfonia de Lanaudière). 	En cours
PRIORITÉ 10 : Le soutien et la bonification des produits d'appels et des événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
<p>Favoriser le maintien d'une couverture médiatique locale de qualité par le programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires.</p> <p>Actions Accompagnement et financement de quatre médias communautaires dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires (Télévision Régionale des Moulins, Radio Nord-Joli, Corporation de Télédiffusion Brandon, Corporation de Télédiffusion Régionale de Berthier).</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 11 : La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, d'améliorer l'accès à la culture et de soutenir les créateurs et les artistes	
<p>Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanaudoise.</p> <p>Actions</p> <p>Soutien de projets pour aider les artistes locaux dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de trois actions de médiation culturelle sur le territoire de la ville de Joliette; • Bonification de l'offre culturelle à la population par la réalisation de trois projets relatifs à diverses disciplines artistiques (Notre-Dame-des-Prairies); • Cinq initiatives de mise en valeur des arts contemporains et des arts numériques (MRC D'Autray). 	<p>En cours</p>
PRIORITÉ 13 : La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions</p> <p>Projets soutenus pour valoriser les composantes culturelles locales dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des paysages culturels d'intérêts dans la MRC de Montcalm pour l'intégrer au Répertoire du patrimoine culturel; • Développement d'un outil de mise en valeur portant sur les œuvres d'art public de Joliette; • Développement de quatre projets de médiation et de mise en valeur du patrimoine misant sur les travaux réalisés par la MRC D'Autray; • Accompagnement des milieux pour l'aménagement culturel du territoire. 	<p>En cours</p>
<p>Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec – et pour elles – diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.</p> <p>Action</p> <p>Soutien de six projets dans le cadre de l'appel de projet Culture et inclusion dont quatre ont été déposés par des organismes communautaires.</p>	<p>En cours</p>

Région 15 – Laurentides

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens	
<p>Transmettre son expertise dans ses champs de compétence, par exemple en prenant part à des comités ou à des tables de concertation.</p> <p>Actions Participation de la direction régionale à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférence administrative régionale et à ses comités sectoriels; • Table de concertation du patrimoine religieux de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. 	<p>En cours</p>
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <p>Actions Accompagnement des MRC et des villes pour la réalisation de projets de mise en valeur du patrimoine local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du territoire par des actions de préservation, de conservation et de mise en valeur du patrimoine (MRC des Laurentides); • Soutien de sept actions de conservation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel (MRC d'Argenteuil); • Réalisation de six actions de sensibilisation, de mise en valeur et de diffusion du patrimoine culturel de la MRC d'Antoine-Labelle d'ici décembre 2020; • Mise en place de trois projets visant la mise en valeur du patrimoine (Sainte-Thérèse). 	<p>En cours</p>
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions Projets soutenus pour valoriser les composantes culturelles locales dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification de l'offre culturelle de certaines municipalités de la MRC par l'ajout de 10 activités (MRC des Laurentides); • Réalisation de 3 projets permettant d'accroître la visibilité des artistes émergents âgés de 18 à 35 ans (Saint-Jérôme); • Soutien de 2 activités favorisant la valorisation des pratiques amateurs et/ou l'engagement des jeunes comme acteurs culturels (MRC d'Argenteuil); • Réalisation de 3 actions favorisant le développement d'une image territoriale suscitant un sentiment d'unité et de fierté (MRC d'Antoine-Labelle); • Développement de 3 activités de médiation présentées dans le village de Sainte-Thérèse (Sainte-Thérèse); • Accompagnement des milieux pour l'aménagement culturel du territoire. 	<p>En cours</p>

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <p>Actions Projets de bonification de l'offre touristique réalisés dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des répercussions des activités et des manifestations culturelles (MRC des Laurentides); • Réalisation de quatre actions visant à intégrer la culture dans les autres secteurs d'activités (MRC d'Antoine-Labelle); • Mise en place d'une activité annuelle de mise en valeur du travail de la relève artistique thérésienne (Sainte-Thérèse). 	En cours
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Actions Accompagnement des clientèles dans la préparation de leurs demandes d'aide financière au programme Aide aux immobilisations pour différents projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques publiques (bibliothèques de Mont-Laurier, de Lac-des-Écorces, de Sainte-Anne-des-Lacs, de Saint-Adolphe-d'Howard, de Val-David, de Brownsburg-Chatham, de Saint-Jérôme, de Lachute); • Salles de spectacle et d'exposition (théâtre le Patriote, Centre d'exposition de Mont-Laurier et MAC LAU), et équipements (Le Petit Théâtre du Nord et Journal des Citoyens); • Projets en immobilisations patrimoniales (Estérel, Collège Lionel-Groulx-Abbaye d'Oka et projets privés). 	En cours

Région 16 – Montérégie

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture	
<p>Accompagner le milieu dans la mise en place d'un fonds culturel régional.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
<p>Collaborer avec le milieu au développement d'outils pour diversifier et promouvoir l'offre culturelle.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
<p>Favoriser la concertation en vue d'un projet de citoyenneté culturelle des jeunes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontres du Comité Éveil culturel des tout-petits en Montérégie (15 avril 2019 et 4 novembre 2019). • Rencontres de sensibilisation à l'importance de l'éveil culturel, tenues auprès des artistes et des organismes culturels (12 février 2020). • Rencontre du Comité régional Opération Colibri (12 mars 2020). 	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner la région dans l'élaboration d'un circuit muséal pour unir, bonifier et dynamiser l'offre et générer un meilleur achalandage.</p> <p>Action Sans objet.</p>	Non amorcée
<p>Accompagner la région dans l'organisation d'un événement culturel panrégional.</p> <p>Action Aucune action en 2019-2020.</p>	Non amorcée
PRIORITÉ 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale	
<p>S'assurer que la main-d'œuvre culturelle est prise en compte dans l'élaboration d'une approche globale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'une conférence administrative régionale en économie et en main-d'œuvre en vue de signer une entente sectorielle. • Participation de la direction régionale à une rencontre en présentiel et en conférences téléphoniques pour la réalisation du portrait. 	En cours
PRIORITÉ 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture, l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Action Présentations pour mieux faire connaître la démarche d'aménagement du territoire. Une présentation a notamment été effectuée auprès du conseil municipal de Sutton au cours de l'automne 2019.</p>	En cours
PRIORITÉ 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire afin de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale (ATR).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner des projets visant à bonifier l'offre culturelle le long du réseau cyclable afin de contribuer au développement du cyclotourisme en Montérégie. • Accompagner des projets visant la caractérisation des paysages. • Participer à la poursuite du plan de développement touristique du Richelieu par la valorisation du tourisme culturel. <p>Action Tenue d'une rencontre le 20 février 2020 réunissant la Direction de la Montérégie du Ministère et l'ATR de la Montérégie (Tourisme Montérégie) pour développer une connaissance mutuelle de chacune des organisations en vue du développement de partenariats et de projets communs au tourisme et à la culture.</p>	En cours

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels visés par les deux lois sur le statut professionnel des artistes grâce à une aide financière octroyée par le Ministère pour la coordination de la formation continue et à des budgets rendus disponibles par Emploi-Québec pour les activités de formation continue et de perfectionnement répondant aux besoins du milieu culturel en lien avec les exigences des pratiques artistiques ou du marché du travail, dans le cadre de l'engagement tripartite pour la formation continue en culture.</p> <p>Action Plan de formation continue coordonné par le conseil de développement culturel du Centre-du-Québec.</p>	En cours
PRIORITÉ 2 : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ententes 2017-2020 sont en cours avec les cinq MRC de la région, ainsi que les villes de Drummondville, de Victoriaville et de Nicolet. • Rencontre de suivi des ententes de développement culturel avec les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska ainsi que la Ville de Nicolet, le 15 mai 2019. • Rencontre de suivi de l'entente de développement culturel avec la Ville de Drummondville, le 24 mai 2019. 	En cours
PRIORITÉ 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications	
<p>Accompagner des projets numériques porteurs et innovants.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Embauche d'une agente de développement numérique par le conseil de développement culturel du Centre-du-Québec. • Aide financière de 25 k\$ incluse dans l'appel de projets numériques régional à Culture Centre-du-Québec pour un projet de mutualisation de données avec un marathon de programmation (<i>hackathon</i>). 	En cours
PRIORITÉ 4 : Valoriser le milieu agricole	
<p>Sensibiliser la population aux paysages et au patrimoine agricole dans les milieux ruraux dans le cadre des plans de développement de la zone agricole (PDZA).</p> <p>Action Participation au Comité sur l'aménagement de la conférence administrative régionale.</p>	En cours
PRIORITÉ 5 : Assurer des services de proximité	
<p>Contribuer à l'amélioration des équipements et infrastructures culturelles pour favoriser l'accessibilité à la culture, augmenter la participation citoyenne et soutenir les processus de création.</p> <p>Action Suivi et accompagnement des promoteurs ayant des projets d'infrastructures (bibliothèques publiques de Saint-Bonaventure, de Sainte-Cécile-de-Lévrard, de Wôlinak, de Saint-Ferdinand ainsi que la salle de spectacle de Drummondville).</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère pour une offre culturelle riche et diversifiée.</p> <p>Actions Rencontre des agents culturels des territoires et des conseillers du Ministère, le 21 mai 2020. Accompagnement continu des organismes et des partenaires pour les aides au fonctionnement et les appels de projets, et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information et accompagnement des territoires désirant déposer une demande dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de décembre 2019 à mars 2020, avec une rencontre de la MRC de Drummond et de la Ville de Drummondville le 24 janvier 2020; • Rencontres des institutions muséales de la région à la suite de l'annonce des résultats du processus d'agrément et accompagnement des demandeurs à la suite de l'ouverture du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales (programme triennal); • Rencontres et accompagnement de l'unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec dans le cadre de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux URLS en matière de loisir culturel. 	En cours
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ententes de développement culturel sont en cours avec les cinq MRC de la région, ainsi que la Ville de Drummondville, la Ville de Victoriaville et la Ville de Nicolet. • Rencontre de suivi des ententes de développement culturel avec la MRC de Bécancour, la MRC de Nicolet-Yamaska, la Ville de Nicolet, le 15 mai 2019, ainsi que la Ville de Drummondville le 24 mai 2019. • Rencontre des agents de développement culturel le 21 mai 2019 à la MRC de Drummond. 	En cours
<p>Accompagner des projets culturels proposés par des organismes à but non lucratif travaillant avec – et pour elles – diverses clientèles vulnérables ou marginalisées vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier appel de projets Culture et inclusion. • Poursuite des projets retenus : Atoll, Centre communautaire Saint-Pierre, La Traversée 12-18 ans inc., Comité d'accueil international des Bois-Francis, Maison Marie-Rivier, Théâtre Parminou. • Deuxième appel de projets Culture et inclusion. Cinq projets déposés qui ont été accompagnés et analysés. Projets retenus : bibliothèque de Bécancour, Comité d'accueil international des Bois-Francis. 	En cours
<p>Conclure une entente permettant de maintenir et de stimuler les actions prioritaires axées, entre autres, vers les milieux scolaires, la langue, la présence autochtone dans les espaces publics, etc.</p> <p>Action Une entente a été conclue avec le Grand Conseil de la nation waban-aki.</p>	En cours

ACTION/RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
PRIORITÉ 6 : Développer la notoriété de la région	
<p>Mettre en œuvre, maintenir ou conclure une entente de développement culturel avec les MRC et les villes de la région afin de contribuer à la vitalité culturelle du territoire et, par conséquent, à l'amélioration de la qualité de vie, à l'attractivité du lieu et à la rétention des populations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un projet régional destiné aux familles. <p>Action Projet de diffusion des artistes semi-professionnels de la région dans un lieu de chaque territoire. Le comité de projet a tenu des rencontres les 9 mai, 17 juin, 4 septembre, 9 décembre 2019 et 6 février 2020. La planification du projet se poursuit, mais la tournée a été reportée en 2021.</p>	En cours
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales (le paysage, le patrimoine culturel, l'architecture et l'espace public et l'art public) et ainsi développer une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement du sentiment d'appartenance de la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Actions Des ententes de développement culturel sont en cours avec les cinq MRC de la région, ainsi que la Ville de Drummondville, la Ville de Victoriaville et la Ville de Nicolet. Quatre de ces ententes intègrent des projets en aménagement culturel du territoire en 2019-2020, soit celles des villes de Drummondville et de Victoriaville, de la MRC d'Arthabaska et de la nation waban-aki.</p>	En cours

